

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS

(DSP 2006-2007)

**DEPARTEMENT REGIONAL NORD 2
ORNB**

Octobre 2006

Table des matières

	Page
EQUIVALENCES MONETAIRES	i
EXERCICE BUDGETAIRE	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	iii
1. INTRODUCTION.....	1
2 CONTEXTE DU PAYS.....	2
2.1 Contexte politique	3
2.2 Questions liées au contexte macro-économique et structurel	3
2.3 Questions liées au contexte sectoriel	7
2.4 Questions transversales prioritaires	9
2.5 Questions de pauvreté et questions liées au contexte social	13
2.7 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé	16
3 PROGRAMME NATIONAL DU GOUVERNEMENT ET PERSPECTIVES	17
3.1 Principaux éléments du Programme	17
3.2 Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme	18
3.3 Principales potentialités et perspectives économiques à moyen terme.....	19
3.4 Cadre de partenariat	20
4 STRATEGIE D'INTERVENTION DU GROUPE DE LA BANQUE 2006-2007	21
4.1 Gestion du portefeuille et leçons apprises	21
4.2 Contexte du pays et sélectivité stratégique	21
4.3 Piliers et cadre de résultats du DSP	23
4.4 Dimensions régionales de l'aide du Groupe de la Banque	27
4.5 Aide du Groupe de la Banque : Activités des projets	27
4.6 Partenariat et harmonisation	29
5 SUIVI ET EVALUATION	30
5.1 Suivi des résultats du DSP et de la performance la Banque	30
5.2 Gestion des risques	30
5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays.....	31
6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	32
6.1 Conclusions :.....	32
6.2 Recommandations.....	33

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Octobre 2006)

Unité monétaire	=	Ouguiya (MRO)
1 UC	=	400,332 MRO
1 UC	=	1.47637 US \$
1 UC	=	1,16617 Euro

EXERCICE BUDGETAIRE

1er janvier – 31 décembre

Encadrés

- Encadré 1 : Informations de base sur la Mauritanie
- Encadré 2 : Impacts de l'envolée des cours mondiaux du pétrole sur l'économie mauritanienne
- Encadré 3 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de l'éducation
- Encadré 4 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé
- Encadré 5 : Actions et repères d'amélioration de la performance-pays

Graphiques

- Graphique 1 : Indicateurs macroéconomiques
- Graphique 2 : Evolution des prix du carburant
- Graphique 3 : Evolution de la dette extérieure
- Graphique 4 : Situation de la pauvreté par région
- Graphique 5 : Evolution du taux de rétention dans l'éducation
- Graphique 6 : Evolution des indicateurs de santé
- Graphique 7 : Interventions des bailleurs selon les axes du CSLP II
- Graphique 8 : EPIP (2005) – Classement de la Mauritanie

Tableaux

- Tableau 1 : La pratique des affaires en 2006 Classement de la Mauritanie : 127^{ème} sur 155 pays
- Tableau 2 : Récapitulatif des principaux éléments du Programme du Gouvernement
- Tableau 3 : Cadre de résultats du DSP 2006-2007 pour la Mauritanie
- Tableau 4 : Matrice des résultats thématiques

Annexes

- Annexe 1 : Carte administrative de la Mauritanie
- Annexe 2 : Opérations du Groupe de Banque
- Annexe 3 : Résumé des évaluations des performances par secteur et par projet
- Annexe 4 : Gestion des ressources pétrolières en Mauritanie
- Annexe 5 : Processus de consultation entourant le DSP 2006-2007 de la Mauritanie
- Annexe 6 : Evolution comparée des coûts des facteurs
- Annexe 7 : Mauritanie: Evolution des salaires et traitements (en MRO), 1999–2005
- Annexe 8 : Cadrage macro-économique
- Annexe 9 : Récapitulatif des principaux éléments du Programme du Gouvernement
- Annexe 10 : Dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP : Structures-clés
- Annexe 11 : Interventions des bailleurs de fonds par secteur en Mauritanie
- Annexe 12 : Principes de la Déclaration de Paris
- Annexe 13 : Leçons et recommandations de l'Evaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie
- Annexe 14 : Communiqué final de l'Atelier de dialogue sur la stratégie d'intervention de la BAD en Mauritanie

SIGLES ET ABREVIATIONS

AID (IDA)	:	Association internationale pour le développement
AGOA	:	African growth and opportunity act (Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
ANEPA	:	Agence nationale d'eau potable et d'assainissement
BAD	:	Banque africaine de développement
BADH	:	Banque arabe pour le développement de l'habitat
BMCi	:	Banque mauritanienne pour le commerce et l'industrie
BCM	:	Banque centrale de Mauritanie
BID	:	Banque islamique de développement
CDMT	:	Cadre des dépenses à moyen terme
CFAA	:	Evaluation des performances des finances publiques et des pratiques comptables
CILSS	:	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMAF	:	Centre Mauritanien d'Etudes des Politiques
CNRE	:	Centre National de Recherche en Eau
CNTS	:	Centre national de transfusion sanguine
CSLP	:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSLPR	:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté régionale
DSPAR	:	Document de stratégie par pays axé sur les résultats
DSP	:	Document de stratégie par pays
EPCV	:	Enquête permanente des conditions de vie
EPiP (CPIA)	:	Evaluation des performances politiques et institutionnelles
FAD	:	Fonds africain de développement
FAO	:	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FMI	:	Fonds monétaire international
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FSN	:	Fonds spécial du Nigeria
GBM	:	Générale de Banque en Mauritanie
IDH	:	Indice de développement humain
ITS	:	Impôt et taxe sur salaire
MDF	:	Ménages dirigés par des femmes
MRO	:	Ouguiya (Unité monétaire de la Mauritanie)
NTIC	:	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NPPP (CPPR)	:	Notation des performances de portefeuille des pays
OMD	:	Objectifs de développement du Millénaire
OHADA	:	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OMVS	:	Organisation pour l'aménagement la Vallée du fleuve Sénégal
ONS	:	Office national des statistiques
OPEP	:	Organisation des pays producteurs du pétrole
PIP	:	Programme d'investissements publics
PNLS	:	Programme national de lutte contre le SIDA
PNADH	:	Plan d'actions pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme
PNDSE	:	Programme national de développement du secteur de l'éducation
PNBG	:	Programme national de bonne gouvernance
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le développement
PPTE	:	Pays pauvres très endettés
SECF	:	Secrétariat d'Etat à la condition féminine
SMH	:	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNIM	:	Société nationale industrielle et minière
SOMELEC	:	Société mauritanienne d'électricité
SNDE	:	Société nationale d'eau
SYDONIA	:	Système Informatisé des Douanes
SYPSIM	:	Système de Programmation et de Suivi des Investissements Publics en Mauritanie
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	:	Unité de compte de la Banque
UE	:	Union européenne
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
ZEE	:	Zone économique exclusive

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte du pays : Le contexte du pays est marqué par la prise du pouvoir en août 2005 par un Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) qui a mis en place un nouveau gouvernement à la mi-août 2005 s'est fixé un délai de 19 mois pour organiser élections libres et démocratiques auxquelles aucun membre de l'actuelle équipe ne sera éligible. Trois comités interministériels ont été, en outre, installés pour proposer une série de mesures visant à traduire les engagements du CMJD. Dans cette perspective, un référendum organisé le 25 juin 2006 a permis d'apporter des modifications sur la Constitution de 1991, jusque là en vigueur. Ces modifications portent sur la réduction de la durée du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois. Les autres recommandations des travaux des comités interministériels concernent la mise en place d'une Inspection Générale d'Etat et la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante pour l'organisation des élections municipales et législatives le 19 novembre 2006, sénatoriales le 21 janvier 2007 et présidentielles le 11 mars 2007. Le contexte reste également marqué par le début d'exploitation du pétrole et la relance de la coopération avec le FMI. Le défi du pays est de réduire de moitié la pauvreté qui touche encore 46,7% de la population nonobstant la baisse de 6 points observée entre 1996 et 2004. Les résultats de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie ont montré le niveau encore élevé de la pauvreté en milieu rural et l'accès insuffisant aux services de base. L'évolution économique récente témoigne d'un essai de diversification économique. Le CMJD s'active dans la conduite des réformes avec une participation accrue de la population aux processus de décision et de mise en œuvre des politiques notamment avec les opportunités offertes par l'exploitation pétrolière.

Programme national de développement et perspectives : les axes du Programme du Gouvernement demeurent ceux du CSLP qui s'articulent comme suit : (i) l'accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et expansion des services essentiels, (iv) l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités, et (v) le renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination. L'accent sera mis sur le renforcement du consensus et la pleine implication de tous les acteurs autour de 3 impératifs : (i) le développement des domaines porteurs de croissance, avec le souci de protection et de régénération de l'environnement, (ii) la préservation des équilibres macroéconomiques, et (iii) l'exécution des actions prévues selon les 4 types de priorités suivants : (a) 3 secteurs prioritaires (Education, Santé et Hydraulique) ; (b) 2 zones prioritaires (milieu rural aride et quartiers précaires) ; (c) 2 actions transversales prioritaires (Aménagement du territoire et Protection de l'environnement) et ; (d) une méthode de travail prioritaire (concertation, coordination et suivi du CSLP).

Gestion du portefeuille et leçons apprises : Les 2 dernières revues de portefeuille de projets (RPP) effectuées respectivement en 2004 et 2006 attestent que la performance du portefeuille est satisfaisante avec une note d'évaluation globale satisfaisante (2,12 sur 3). L'âge moyen du portefeuille est de 3,9 ans contre 6,4 ans en janvier 1998 et une moyenne de la Banque se situant à 4,2 ans actuellement. Cette amélioration au fil du temps a été possible grâce aux efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer la préparation et la programmation des projets, la passation des marchés et le contrôle de l'exécution des projets. La Banque y a également contribué par une supervision plus fréquente et la clôture des opérations âgées. Le taux de décaissement des projets actifs se situe actuellement à 37,3%. Le Rapport annuel sur la performance du portefeuille a identifié deux projets à problème (PP) (tous les 2 du secteur de l'agriculture et du développement rural) et un projet à problèmes potentiels (PPP) contre cinq à la précédente revue. Les expériences des précédents DSP, RPP, rapports d'achèvement de projet, rapports post-évaluation, rapport d'évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie et consultations avec les parties prenantes et les bailleurs de fonds révèlent la nécessité de mettre davantage l'accent sur les points ci-après : (i) la promotion des activités liées au suivi-évaluation des politiques et programmes appliqués par la Banque ; (ii) l'amélioration de la participation des populations bénéficiaires dans la conception des projets ; (iii) la recherche de la valorisation des activités des pauvres ; (iv) la préparation d'études préliminaires

approfondies dans les secteurs de concentration de l'assistance de la Banque pour renforcer la sélectivité et la formulation de nouveaux projets et programmes et ; (v) le renforcement de la coopération, de l'harmonisation et de la coordination avec les autres bailleurs de fonds.

Sélectivité : Le choix des interventions proposées pour le Groupe de la Banque a reposé sur quatre principaux critères, à savoir : (a) l'horizon du DSP et le contexte du pays ; (b) l'alignement sur les principales priorités de développement du pays ; (c) la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie et l'amélioration de l'efficacité des activités de la Banque; et (d) l'amélioration de l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds.

Stratégie d'aide au pays du Groupe de la Banque : Suite à l'évaluation générale en fonction des critères ci-dessus, la stratégie d'intervention de la Banque proposée pour la Mauritanie est axée autour de 2 piliers à savoir 'le développement de la micro-finance' et 'le renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural'. A cet égard, la stratégie vise à : (i) accompagner le gouvernement dans sa politique d'amélioration des conditions de vie des pauvres (augmenter les revenus en zones rurales; développer la micro-finance et améliorer les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement) ; ii) améliorer la performance du portefeuille actif ; iii) maintenir le dialogue notamment sur les efforts de renforcement de la gouvernance économique particulièrement la gestion des ressources pétrolières, sur le développement du secteur privé, sur la stratégie future de sortie progressive de la Mauritanie du statut de Pays Moins Avancé pour celui de Pays à Revenu Intermédiaire à envisager à la suite de l'augmentation attendue du revenu par habitant ; et iv) renforcer l'alignement, l'harmonisation et la coordination avec les partenaires au développement dans le cadre des principes de la Déclaration de Paris.

Harmonisation des interventions des bailleurs de fonds : Le DSP 2006-2007 prévoit le renforcement de l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds. Un certain nombre de mesures qui ont été prises à cet égard seront consolidées. La concertation avec les autres partenaires met également l'accent sur les nouvelles initiatives en matière de développement tels que l'initiative de la Banque pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (RWSSI) et le NEPAD pour obtenir l'appui et mobiliser les ressources nécessaires pour leur réalisation. Les pays et fonds arabes qui constituent le groupe des partenaires de la Mauritanie le plus important sur le plan du volume de financements accordés sont régulièrement contactés à des fins de cofinancement. Certains d'entre eux notamment la BID et le Fonds de l'OPEP fondent l'évaluation des opérations cofinancées par la Banque sur les documents produits par celle-ci. La Banque poursuit ses consultations avec les IBW sur les réformes macro-économiques, les études sectorielles dans la préparation et l'exécution des opérations cofinancées et les revues annuelles des dépenses publiques des secteurs prioritaires du CSLP. Les projets en cours dans le secteur social et le Projet d'AEP de Nouakchott ont été menés en étroite concertation avec la Banque en vue de réaliser une meilleure complémentarité et d'atteindre une plus grande efficacité. De façon plus globale, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, la Banque a pris part à l'Atelier de Bamako, en mars 2006, sur l'alignement et l'harmonisation des procédures des bailleurs et des pays. A cet égard, la Mauritanie participe à l'enquête en cours dans ce domaine.

Dialogue avec le pays : Le dialogue avec le Gouvernement portera sur (i) la prochaine phase des réformes axées sur la gouvernance et le renforcement des capacités ; (ii) le développement du secteur privé ; (iii) la qualité du portefeuille de la Banque ; et (iv) la coordination des interventions des bailleurs de fonds.

Recommandations : Le Conseil est invité à examiner et adopter le présent Document de stratégie axée sur les résultats de la Mauritanie pour les années 2006 et 2007 sur la base d'une allocation de base indicative de 17,7 millions UC sous forme de prêts au titre du FAD X. A ce financement de base pourraient être ajoutées les ressources allouées aux projets multinationaux impliquant la Mauritanie, relevant des secteurs des transports et de l'énergie et reconnus prioritaires au titre du présent DSP.

1. INTRODUCTION

1.1 Le dernier Document de stratégie par pays (DSP) pour la Mauritanie a été approuvé par les Conseils d'Administration du Groupe de la Banque le 29 avril 2003 (ADF/BD/WP/2003/37) et a fait l'objet d'une mise à jour (ADF/BD/WP/2004/37/Add.1 du 09 novembre 2004). Ce DSP avait proposé, pour la période 2002-2004, une stratégie d'intervention axée sur la réduction de la pauvreté et qui s'articulait autour des priorités suivantes : (i) l'appui au développement rural et (ii) le soutien à l'infrastructure routière et à l'alimentation en eau potable. La Banque devait poursuivre également son appui aux réformes.

1.2 Les Conseils avaient noté les performances satisfaisantes du pays en matière de croissance et de gestion économique ainsi que dans la mise en œuvre des réformes dans le domaine de la gestion des ressources publiques, et de la privatisation des télécommunications et des transports aériens. Malgré ces performances, les Conseils avaient souligné le niveau encore préoccupant de la pauvreté. Aussi, les Conseils avaient-ils exhorté le Gouvernement d'accorder une attention à la consolidation de la gestion macro-économique et des réformes structurelles, à la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'éducation et de santé, à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, à la réforme du secteur financier et à la promotion du secteur privé, à la promotion de la bonne gouvernance ainsi qu'à l'application de la loi abolissant la traite humaine. Par ailleurs, les Conseils avaient apprécié l'amélioration de la performance du portefeuille de la Banque tout en insistant sur la nécessité d'une meilleure programmation des activités des projets, l'amélioration du système de passation des marchés publics et un contrôle plus efficient dans la mise en œuvre des opérations.

1.3 La mise en œuvre des recommandations des Conseils s'est avérée globalement insuffisante. En effet, l'élaboration de la deuxième phase du CSLP a connu beaucoup de retards. Elle s'est déroulée dans un contexte où la revue de la 2^{ème} Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), approuvée en juillet 2003, par le FMI et couvrant les années 2003-2006 a soulevé des questions préoccupantes dans la poursuite de réformes nécessaires au renforcement du cadre macroéconomique pour une réduction adéquate du niveau de pauvreté. Ces préoccupations restées sans solutions satisfaisantes ont été aggravées par le constat du caractère erroné des données budgétaires et des comptes de la BCM qui ont été fournis par le Gouvernement au FMI et ont constitué, de ce fait, un motif d'annulation de la 2^{ème} FRPC en octobre 2004. Aussi, le Conseil d'Administration du FMI a-t-il déclaré le tirage au titre de la 2^{ème} FRPC non conforme à l'Accord qui liait les deux parties et a exigé son remboursement, ce qui a été fait. Ainsi, la coopération entre le pays et le FMI interrompue depuis décembre 2004 qui avait, entre autres, induit un retard dans l'élaboration de la 2^{ème} phase du CSLP a été relancée.

1.4 L'élaboration du nouveau DSP de la Banque pour la Mauritanie a été retardée afin de maintenir une cohérence avec la deuxième phase du CSLP 2006-2010 dont une version semi-définitive n'a pu être disponible qu'en mai 2006. Il s'y est ajouté également un contexte nouveau avec notamment : (i) la mise en place d'un Gouvernement de transition dirigé par un Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) issu du coup d'Etat intervenu le 3 août 2005 ; (ii) la mise en œuvre, de janvier à juin 2006, d'un Programme de référence suivi par les Services du FMI (Staff Monitored Programme - SMP) de 6 mois nécessaire dans la normalisation des relations entre la Mauritanie et le FMI ; et (iii) du début de l'exploitation des ressources pétrolières. Aussi, le Groupe de la Banque s'est-il proposé de préparer un DSP pour la période 2006-2007. L'objectif ultime est d'accompagner le Gouvernement dans cette phase critique de transition qui coïncide avec la période du FAD X et d'élaborer par la suite, à partir du second semestre 2007, un DSP sur une période plus longue (2008-2012). Le présent Document a été préparé à partir des travaux de 2 missions multidisciplinaires effectuées en Mauritanie en

février et novembre 2005 sur la base d'une concertation large des acteurs concernés, d'une part, et d'autre part, sur la base de divers documents des autorités, et en particulier du CSLP et du mémorandum du Gouvernement pour le SMP. La stratégie a été élaborée selon une approche axée sur les résultats et constitue, à cet effet, un outil de programmation des activités du Groupe de la Banque et de suivi de leur impact.

1.5 Les interventions mentionnées dans la stratégie tiennent compte du contexte que traverse la Mauritanie ; des stratégies du Gouvernement et celles des bailleurs de fonds consultés pendant la préparation. Ce DSP a pour but d'une part, d'informer les Conseils d'administration des évolutions récentes dans le pays, du programme national de développement et des perspectives à moyen terme, et d'autre part, de proposer une stratégie d'assistance en Mauritanie pour la période 2006-2007. Il examine également le mécanisme de suivi-évaluation des réalisations induites par l'appui de la Banque, la gestion des risques encourus dans sa mise en œuvre, propose des mesures d'atténuation et éléments de dialogue et enfin formule des recommandations au Conseil.

2. CONTEXTE DU PAYS

Depuis le début des années 90, la Mauritanie a entrepris une transition vers la libéralisation économique et politique, et a exécuté un ensemble de réformes. Après 4 années de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), des progrès sont perceptibles dans l'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). Le pays espère que les perspectives par l'avènement du pétrole et la transition démocratique permettront d'accélérer les progrès et de relever le défi de la lutte contre la pauvreté. Le présent chapitre présente les évolutions les plus récentes du cadre macroéconomique, du développement sectoriel et social et des questions transversales.

Encadré 1 : Informations de base sur la Mauritanie

La Mauritanie est un vaste pays dont le territoire couvre une superficie de 1 030 700 km² à 90% désertique. Elle est située sur la façade atlantique entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb. Sa population est composée d'une société pluriethnique, auparavant nomade mais aujourd'hui fortement sédentarisée. En 2005, la population mauritanienne s'établit à 2,9 millions d'habitants (avec une densité de 2,7 hbts/km² et 47% de taux d'urbanisation). Elle se caractérise par sa jeunesse (44,5% a moins de 15 ans). L'espérance de vie est de 54,4 ans et l'indice synthétique de fécondité s'établit à 4,7 enfants par femme de 15 à 49 ans, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne en Afrique (5,4). Si les tendances se maintiennent, la population atteindra 7,497 millions en 2050.

Le climat est désertique aride avec une saison sèche qui dure en moyenne 9 mois. L'économie du pays est fortement dominée par le secteur rural, la pêche, l'élevage et les mines. Le PNB par tête se situe à 398 \$ EU en 2004. L'IDH place le pays au 154^{ème} rang sur 175. En 2004, 46,7% de la population est considérée comme pauvre contre 51% en 1996, soit une légère amélioration. L'incidence de la pauvreté est beaucoup plus marquée en zones rurales de la plaine du Fleuve Sénégal où elle se situe à 66,3% contre respectivement 59%, 25,9% et 33,4 % pour les autres zones rurales, Nouakchott et les autres villes. Le taux de chômage en 2004 s'établit à 31,2% de la population active. En 2005, le taux brut de scolarisation se situe à 95% et le taux d'alphabétisation à 42,5%. Le taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 km est de 34,5% en 2004 et la population ayant accès à l'eau potable par robinet intérieur représente 18%. Le taux de prévalence de VIH/SIDA est estimé à 0,6% en 2004.

La Mauritanie a connu entre 1960, date de son indépendance, et 2005 une série d'événements politico-militaire. En août 2005, un Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) a pris le pouvoir et s'est engagé pour une transition de 19 mois ans d'organiser des élections libres et démocratiques auxquelles aucun membre du CMJD et de son Gouvernement ne peut être candidat. La Constitution a été amendée par référendum le 25 juin 2006. L'un des amendements concerne la limitation à 2 mandats présidentiels de 5 ans et la fixation de l'âge maximum du Président à 75 ans.

La découverte récente de pétrole et son exploitation depuis février 2006 offrent des opportunités d'investissement supplémentaires, notamment dans la construction et les travaux publics, ainsi que les entreprises industrielles de soutien à ce secteur tels que le filetage, les travaux métalliques, les soudures techniques, la plomberie et l'électricité. Des dispositions sont prises pour une gestion adéquate des ressources issues de l'exploitation du pétrole notamment dans le cadre la lutte contre la corruption. La Mauritanie a adhéré à l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (EITI).

2.1 Contexte politique

2.1.1 Le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) a pris les rênes du pouvoir le 3 août 2005. Ce Conseil qui a mis en place un nouveau gouvernement à la mi-août 2005 s'est fixé un délai d'environ 19 mois pour organiser des élections libres et démocratiques auxquelles aucun membre de l'actuelle équipe chargée de la transition ne sera éligible. Trois comités interministériels ont été, en outre, installés pour proposer une série de mesures visant à traduire les engagements du CMJD, à savoir : (i) mettre en place des institutions plus démocratiques, (ii) réformer la justice et (iii) assurer une application plus stricte des principes et règles de la bonne gouvernance. Dans cette perspective, un référendum organisé le 25 juin 2006 a permis d'apporter des modifications sur la Constitution de 1991, jusque là en vigueur. Ces modifications portent entre autres sur la réduction de la durée du mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois. Les autres recommandations des travaux des comités interministériels concernent la mise en place d'une Inspection Générale d'Etat (IGE) et la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour superviser l'organisation des élections municipales et législatives le 19 novembre 2006, sénatoriales le 21 janvier 2007 et présidentielles le 11 mars 2007.

2.1.2 Le contexte politique est également marqué par les progrès relatifs de la participation des autres parties prenantes notamment la société civile et le secteur privé aux prises de décision relative aux programmes de développement du pays (CSLP II 2006-2010). En août 2006, le CMJD a réitéré sa volonté de promouvoir la bonne gouvernance et de respecter les engagements pris. Toutefois, la capacité du CMJD à répondre rapidement et de manière satisfaisante aux fortes anticipations sociales liées aux revenus pétroliers dépendra du soutien des populations. La bonne gouvernance des revenus pétroliers est un enjeu pour la stabilité politique et le développement économique et social de la Mauritanie.

2.2 Questions liées au contexte macro-économique et structurel

2.2.1 **Croissance et inflation** : Sur la période 2001-2004, le taux de *croissance du PIB* réel s'est élevé en moyenne à 4,6%. Ce niveau est inférieur aux prévisions initiales de 6% par an jugées nécessaires pour la réduction de la pauvreté. Cependant, les résultats obtenus pour 2003 et 2004, (5,6% et 5,2%) ont été encourageants. La croissance a bénéficié principalement des résultats obtenus dans les secteurs des Bâtiment et les Travaux Publics (15,1% en moyenne sur 2001-2004) et des Transports et Télécommunications (14,7%) qui ont contribué pour 17% à la formation du PIB sur la période. Toutefois, la progression de la production intérieure a été affectée par les contre-performances de l'agriculture (-11,2%), des mines (-2,0%), et, dans une moindre mesure, de l'élevage (1,1%) et des industries manufacturières (2,2%). En 2005, de meilleures performances ont été néanmoins enregistrées dans le secteur agricole et ont permis de porter la croissance du PIB réel à plus de 5%. A partir de 2006, l'accroissement significatif du PIB (13,7%) reposerait sur l'exploitation du pétrole. S'agissant de l'inflation, sur la période 2001-2004, le taux moyen s'est établi à 6,5%. A partir du second semestre 2003, des dérapages ont été enregistrés (10,4% et 12,1% en 2004 et 2005 contre des objectifs de 2,4% et 3,7%). Ces évolutions ont été induites par les chocs agro-climatiques, les fluctuations du taux de change ouguiya/euro, une politique budgétaire et monétaire expansionniste ainsi que la flambée des cours mondiaux du pétrole.

2.2.2 **Finances publiques** : Les recettes fiscales ont représenté en moyenne 13,2% du PIB pour des dépenses courantes de 17,2% du PIB en moyenne sur la période 2001-2004. La politique budgétaire mise en œuvre en 2003 et au cours de la première moitié de 2004 a connu des dérapages importants. Les dépenses extrabudgétaires financées principalement par la création monétaire, ont aggravé le déficit budgétaire qui est passé à 16,4% du PIB en 2003 (contre un objectif initial de 7%). Ce déficit s'est situé à 9% en 2005 à la suite du resserrement budgétaire initié par le Gouvernement de transition à partir du 3^{ème} trimestre 2005 grâce

notamment au maintien des dépenses budgétaires dans les limites prévues par la Loi de Finances Rectificative. A fin 2005, la réduction du déficit a été possible par la performance des recettes fiscales induite par les taxes liées à l'activité pétrolière, l'accélération des sorties d'entrepôt sous douane ainsi que par l'amélioration du niveau de recouvrement des impôts et redevances.

2.2.3 Monnaie et crédit : La politique monétaire a été expansionniste induisant une forte hausse du crédit intérieur, notamment pour le financement du déficit budgétaire. Ainsi, l'expansion des principaux agrégats monétaires est demeurée soutenue et largement au-dessus des prévisions initiales. La masse monétaire a progressé de 24,3% par an en moyenne entre 2001 et 2004 et le crédit au secteur privé a évolué de 17,4% en moyenne sur la même période. Toutefois, à partir du second semestre de 2004, la politique monétaire s'est légèrement améliorée permettant de soutenir le taux de change, de réduire la pression sur les importations et de favoriser la reconstitution rapide des réserves officielles. A fin décembre 2005, la croissance de la masse monétaire s'est établie à 14,8% traduisant ainsi la décision de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) de ne plus financer directement le déficit budgétaire. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de maintenir une gestion prudente à travers le renforcement de la supervision bancaire en vue d'accroître la confiance dans le système bancaire et d'assurer une meilleure maîtrise de la liquidité, la réduction de l'écart entre les taux de change officiel et celui du marché parallèle ainsi que le maintien d'un niveau des réserves apte à faire face aux fluctuations des recettes d'exportation du poisson et du fer.

Graphique 1 : Indicateurs macroéconomiques



Source : Autorités mauritaniennes et FMI

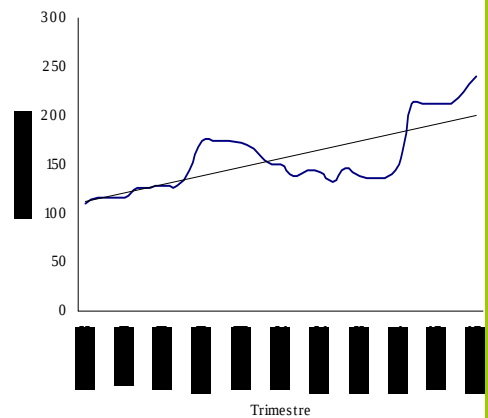
2.2.4 Balance des paiements : Le pays poursuit une politique commerciale libérale et ses exportations sont presque exclusivement constituées de produits halieutiques et du fer tandis que ses importations proviennent en grande partie des pays membres de l'Union Européenne. De 2001 à 2003, la balance commerciale a été déficitaire. Le recul en volume des exportations de la Société nationale industrielle et minière (SNIM) et du secteur de la pêche, la progression des importations et la détérioration des termes de l'échange provoquée par la dépréciation du Dollar face à l'Euro ont creusé le déficit de la balance commerciale. Le déficit du compte courant (hors dons) s'est dégradé au cours de la période (hormis pour 2002), atteignant des niveaux records en 2003 (293 millions de \$ des EU) et surtout 2004 (610 millions de \$ des EU). En moyenne sur la période, ce déficit s'est établi à 23,7% du PIB et a été essentiellement financé par les investissements directs étrangers (IDE) qui ont atteint 18,9% du PIB, et par l'allègement de la dette. En 2005, la position extérieure globale du pays s'est légèrement renforcée. La hausse du prix du fer en 2005 sur le marché mondial a favorisé l'accroissement des exportations de la SNIM.

Encadré 2 : Impacts de l'envolée des cours mondiaux du pétrole sur l'économie mauritanienne

Les importations d'hydrocarbures se sont accrues de 7,3% entre 2004 et 2005. La facture pétrolière a ainsi connue une hausse de 40,2%. Le renchérissement du prix du pétrole a eu une forte incidence sur les 2 principaux produits d'exportation à savoir les produits halieutiques et le fer. La facture du carburant est ainsi passée de 45% à 58% du compte d'exploitation des bateaux de pêche pendant que le coût en carburant d'une tonne de fer exportée a augmenté de 21%. Cette hausse de la facture pétrolière a accentué l'inflation intérieure à travers les coûts de l'énergie, des transports et de la production et a eu une incidence sur le budget en baissant de 2,5 à 1,5 milliards MRO (environ 3,5% des recettes fiscales) le recouvrement des taxes à la consommation des sociétés de distribution de pétrole pour n'avoir pas été répercutée dans les mêmes proportions au consommateur final. Toutefois, le début d'exploitation du pétrole en Mauritanie depuis février 2006, laisse augurer des impacts positifs de l'envolée des cours du pétrole sur l'économie mauritanienne en 2006. Des plus-values devraient être dégagées si les cours se maintiennent à plus 65 US \$. En effet, pour une production annuelle, initialement de 20,9 millions de barils et de l'hypothèse d'un prix de vente minimal à l'exportation de 35 US\$ le baril et d'un coût unitaire de production de 10 US\$ par baril, les revenus tirés des exportations pétrolières atteindront 732 millions US\$ en 2006. La contribution à la fiscalité directe, par le biais des Impôts sur les Revenus et Bénéfices (IRB) liés à l'exploitation pétrolière, se situerait en moyenne à 26,4 milliards MRO, soit près de 50% du total des IRB et 21,8% des recettes fiscales. Le pétrole contribue donc significativement à la progression globale des IRB.

Graphique 2 : Evolution des prix du carburant

Evolution du prix du carburant 1998-2005

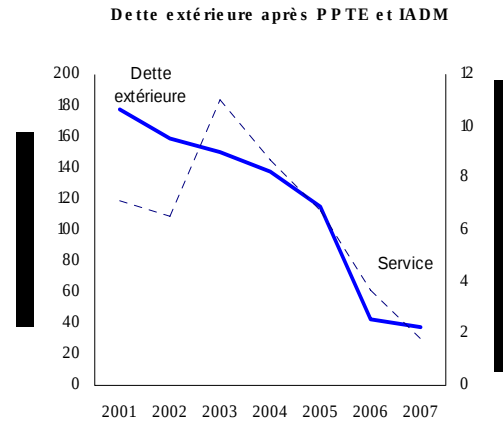


2.2.5 Soutenabilité de la dette : La Mauritanie a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (IPPTE) en juin 2002. A cet égard, la dette extérieure de Mauritanie a été allégée de 622 Millions de \$ des EU en Valeur actuelle nette, soit 50% de l'encours, ce qui constitue une bonne base à sa viabilité à long terme. Cette remise de dette porte sur un montant global de 989,7 millions de \$ des EU. L'encours de la dette rapporté au PIB s'est établi à 135,5% en 2004, contre 181,4% en 2001 ; et le service de la dette (après allègement), en pourcentage des exportations, s'est fortement réduit, passant de 23% à 9,1% sur la période 2000-2004.

L'assistance du Groupe de BAD au titre de l'IPPTE s'élève à 72,8 millions de \$ des EU en VAN dont 51,6 millions de \$ des EU déboursés à fin mars 2006. La Mauritanie est également éligible à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) qui a été décidée en juin 2005 par les pays membres du G8 mais dont l'application a été prévue à la mi-2006¹. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé, en sa session du 21 juin 2006, 100% de l'allègement de la dette de la Mauritanie pour un montant de 49 millions de \$ des EU dont 4 millions au titre de l'IPPTE. De même, depuis le 1er juillet 2006, la Banque mondiale a annulé la dette de la Mauritanie vis-à-vis de l'IDA. La Mauritanie recevra 685 millions de \$ des EU, ce qui représente le montant total de la nouvelle remise de dette au titre de l'IADM et de la part de réduction de dette à laquelle l'IDA s'est déjà engagée au titre de l'IPPTE. Compte tenu des principes de coordination entre les trois institutions concernées par l'IADM (FMI, IDA et FAD) et prenant en compte la satisfaction des conditions remplies par la Mauritanie, le Conseil d'administration du FAD a approuvé, en fin juillet 2006, l'éligibilité de la Mauritanie pour un montant de 177,1 millions d'UC.

2.2.6 Mise en œuvre des réformes structurelles : Ces dernières années, les réformes du Gouvernement ont porté sur (i) la poursuite de la réforme fiscale et l'amélioration de la gestion des dépenses publiques; (ii) la poursuite de la privatisation ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance ; et (iv) le renforcement de l'intermédiation financière et l'amélioration du fonctionnement du système bancaire. La mise en œuvre des réformes a été interrompue suite à l'arrêt de la coopération entre le FMI et le pays entre 2004 et 2005. Conformément aux orientations annoncées par le CMJD, des plans d'actions ont été adoptées par le Gouvernement de transition pour améliorer la gouvernance et la justice. Le processus de réformes structurelles a redémarré, avec notamment des décisions importantes en matière d'amélioration des données économiques et financières de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) et du Trésor. La poursuite de la réforme fiscale a porté sur l'unification des tarifs de la TVA, la suppression des exemptions et le renforcement de l'administration fiscale. Cette réforme qui était, entre autres, appuyée par la Banque à travers le Programme d'ajustement à la fiscalité devait renforcer la gestion des dépenses publiques à travers les Cadres des dépenses à moyen terme (CDMT). Cette élaboration a débuté par les CDMT des secteurs prioritaires du CSLP et a abouti à un CDMT global qui a servi de base à la préparation du Budget global de l'Etat. Toutefois, la prise en compte des propositions des structures décentralisées de l'administration se heurte encore à l'absence des CSLP régionaux dont l'élaboration se situe encore à ses débuts. Le Gouvernement a mis en place un système de suivi de l'utilisation des

Graphique 3 : Evolution de la dette extérieure



¹ Le Conseil d'Administration du FAD avait noté que concernant la Mauritanie, l'évaluation à fin mars 2006 avait fait ressortir que ce pays avait accompli des progrès importants pour ce qui était des résultats macroéconomiques et de la réduction de la pauvreté et que la Mauritanie satisfaisait à ces critères. Mais en revanche, il subsistait des problèmes sur le front de la gestion des dépenses publiques, qui avaient fait que le pays n'avait pas pu remplir ce critère. En conséquence, la décision avait été prise de différer la qualification de la Mauritanie à l'éligibilité à l'IADM jusqu'à la mi-2006 en attendant une nouvelle évaluation pour déterminer si son système de gestion des dépenses publiques était adéquat.

ressources PPTE afin d'en assurer une plus grande efficacité dans le financement des programmes prioritaires. Concernant le *programme de privatisation*, des résultats satisfaisants ont été réalisés au niveau du secteur des télécommunications ainsi que des secteurs des pêches et des mines. Par contre la privatisation de la gestion de la Société nationale d'électricité (SONELEC) n'a pas pu aboutir par manque de repreneurs liés notamment à la crise mondiale que connaît ce secteur d'activité.

2.3 Questions liées au contexte sectoriel

2.3.1 Secteur primaire : Sur la période 2001-2004, la contribution du secteur au PIB a été de 15,7% en moyenne par an. *L'agriculture* contribue à hauteur de 4,1% du PIB. La production a beaucoup fluctué du fait des conditions climatiques peu favorables (inondations et sécheresses) et du péril acridien. Le taux de couverture du besoin céréalier se situe autour de 30% reflétant une forte dépendance des importations alimentaires. Aussi, des mesures ont-elles été prises pour la réhabilitation des périmètres irrigués, l'encadrement et la formation des producteurs et la poursuite de la réforme foncière. Sur la période 2001-2004, l'agriculture irriguée a représenté 70 à 80% des investissements publics. Cependant, elle reste confrontée à des contraintes structurelles notamment la faible organisation paysanne et la faiblesse de la productivité. S'agissant du sous-secteur de *l'élevage*, sa contribution s'établit à 77,2% de la valeur ajoutée du secteur primaire (hors pêche artisanale). En ce qui concerne, *la pêche*, un des piliers de l'économie; la contribution a atteint environ 30% des recettes budgétaires; près de 50% des recettes d'exportation 7 % du PIB. En dépit des progrès significatifs constatés ces dernières années, le développement de la pêche est ralenti par des problèmes notamment d'ordre institutionnel, mais surtout le déficit de pêcheurs qualifiés et l'accès difficile au crédit.

2.3.2 Secteur secondaire : Au cours des dernières années, le secteur secondaire qui représente en moyenne 23,7% du PIB reste dominé par les activités d'exploitation du minerai de fer. L'industrie manufacturière est peu développée et ne représente que 7,2% du PIB. D'une manière générale, l'analyse des indicateurs de performance du secteur industriel dans sa globalité, révèle (i) un degré élevé de concentration des industries à Nouakchott et Nouadhibou ; (ii) une faible intégration aux autres secteurs ; (iii) un rythme lent de création des emplois; (iv) un manque de diversification du secteur ; et (v) une forte intensité capitalistique des investissements réalisés.

2.3.3 Mines et Energie : Pour assurer et rendre plus attractif le développement du secteur minier, le Gouvernement a adopté une nouvelle convention minière et renforcé les capacités institutionnelles des services publics en charge du secteur avec l'appui de la Banque mondiale. Ces améliorations ont produit les effets escomptés au regard des conventions de prospections de recherches minières et pétrolières conclues au cours des dernières années et qui ont abouti à la découverte du pétrole, du gaz et d'autres minerais. Les *réserves pétrolières* sont fort importantes, estimées à 530 millions de barils. **Les recettes d'exportations du pétrole**, du cuivre et de l'or à partir de 2006 dans un contexte d'une gestion, proactive et judicieuse de ces nouvelles ressources, permettront d'atteindre une croissance rapide (estimée à près de 20% en moyenne par an et plus de 6% pour le secteur hors pétrole) et de réaliser les objectifs de réduction de pauvreté dans des délais inférieurs aux prévisions initiales. Les recettes publiques attendues du secteur pétrolier varieraient de 12,1% à 19% du PIB de 2006 à 2011 avant de se stabiliser à 20% du PIB à partir de 2012². Afin d'optimiser les retombées du pétrole sur le reste de l'économie, le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre un programme de formation dans tous les métiers pertinents du sous-secteur permettant une 'mauritanisation' progressive des emplois. Un programme de qualification des entreprises spécifique au sous secteur est également envisagé. S'agissant de l'énergie, il convient de noter que le taux d'accès à l'électricité est de 19% au niveau national et autour de 1% en milieu rural. Par ailleurs, les potentiels éolien et solaire sont très importants et placent le pays parmi les plus favorisés.

² Ces données sont obtenues des Services du FMI

2.3.4 *Alimentation en eau potable et assainissement* : Pays saharien et sahélien, la Mauritanie est a priori confrontée à de graves problèmes d'eau, tant de surface que souterraine. Paradoxalement, le ratio du volume d'eau disponible par rapport à la consommation la situe parmi les pays les plus riches en eau. Toutefois, l'accessibilité de ces ressources et leur gestion constituent des handicaps majeurs à leur mobilisation. La stratégie sectorielle vise l'amélioration de l'accès de l'ensemble de la population à l'eau potable, en accordant la priorité aux populations défavorisées. L'objectif à long terme est de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et de porter le taux de desserte par branchements à 85 % en milieu urbain.

2.3.5 **Secteur tertiaire** : En fin 2004, le secteur tertiaire représentait près de 50% du PIB. La contribution du secteur des transports et communications au PIB est passé de 4% en 2000 à 6,2% en 2004. Les investissements dans le secteur des transports représentent par ailleurs environ 20% du programme d'investissements publics dont la moitié pour les routes. Les principales contraintes au développement du secteur sont liées à (i) la faible densité de population ; (ii) les coûts élevés à l'investissement ; (iii) l'insuffisance des ressources budgétaires allouées à l'entretien courant et périodique ; (iv) la déficience des cadres institutionnel, réglementaire et organisationnel du secteur ; et (v) l'inadéquation qualitative et quantitative des ressources humaines. L'insuffisance des infrastructures de transport dans le pays constitue aussi une contrainte majeure pour le développement des secteurs générateurs d'emplois et de valeurs ajoutées.

2.3.6 S'agissant du sous-secteur des *télécommunications*, il convient de souligner qu'il a fait l'objet d'importantes réformes avec notamment (i) la promulgation d'une loi libéralisant le secteur ; (ii) la mise en place d'une Autorité de régulation indépendante ; et (iii) l'octroi de deux licences de téléphonie cellulaire dont une intégralement à un opérateur privé et une autre partiellement, à hauteur de 54%. Ces deux cessions ont généré chacune 28 millions de \$ des EU auxquels il convient d'ajouter 13 millions de \$ des EU provenant de la privatisation partielle (54%) de l'opérateur Société Mauritanienne des Télécommunications (Mauritel).

2.3.7 Concernant le *secteur financier*, il comprend la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), 8 banques commerciales, 7 sociétés d'assurances, 2 institutions financières spécialisées dans l'agriculture et la pêche, 67 institutions de micro-finance agréées, ainsi qu'une compagnie de leasing. Le secteur présente les caractéristiques suivantes : (i) les services financiers sont sous-développés avec 88% des avoirs du secteur détenus par les banques commerciales ; (ii) la rentabilité des banques est acceptable bien que la fiabilité de leurs données financières peut être remise en question face à l'insuffisance de provisions pour les prêts non performants ; (iii) la monopolisation du capital des banques commerciales par un nombre réduit d'actionnaires ; (iv) le manque de diversification des produits et services offerts ; et (v) les transactions des banques commerciales concernent surtout les opérateurs du secteur d'import – export et reposent essentiellement sur le financement à court terme. Par conséquent, les promoteurs d'activités génératrices de revenus et les micro et petites entreprises (MPE) sont quasiment exclus du financement bancaire. Par ailleurs, il existe d'importantes distorsions sur le marché des changes. La BCM a entamé une réforme visant l'amélioration des pratiques comptables et la fiabilité des informations et partant, la régularité et la qualité de ses audits. Une réforme du marché des changes est également programmée.

2.3.8 Le sous-secteur de *la micro-finance*: La supervision et le contrôle des institutions de micro finance (IMF) sont dévolus à la Banque centrale de Mauritanie (BCM) qui octroie l'agrément et assure le contrôle permanent. En sus de la BCM, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) a pour mission, entre autres, de favoriser l'émergence d'un système de financement décentralisé dans une optique de lutte contre la pauvreté et d'améliorer l'environnement de la micro finance. Pour valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres, notamment, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2003 la Stratégie nationale de la micro-finance (SNMF) visant à améliorer l'accès des pauvres à des services financiers pérennes. Cependant, les faibles capacités opérationnelles et organisationnelles et le niveau insuffisant d'autonomie financière des IMF de création récente en Mauritanie, constituent un frein pour le développement de la micro-finance dans le pays.

2.4 Questions transversales prioritaires

2.4.1 Gouvernance

2.4.1.1 La première phase de mise en œuvre du CSLP avait fait de l'amélioration de la gouvernance un axe stratégique majeur dont les objectifs tournent autour de la consolidation de l'Etat de droit, de l'appui à la décentralisation, de la gestion efficace des ressources publiques, et ainsi que de l'implication des populations pauvres et le renforcement des capacités de la société civile. Le changement du 3 août 2005 qui a mis en place le CMJD est en soi une illustration des dysfonctionnements du système démocratique et de l'Etat de droit qu'il est censé promouvoir. De même, le CMJD a mis en œuvre de nouvelles mesures (fixation du seuil de passation des marchés, des compétences des commissions des marchés, etc..) qui visent à rationaliser et simplifier les procédures des marchés de passation des marchés.

2.4.1.2 Le profil de gouvernance³ (PGP) réalisé par la Banque a conclu que le Gouvernement devrait approfondir et accélérer les actions entreprises dans les domaines de la transparence et de l'obligation de rendre compte, de la participation, des réformes juridiques et judiciaires et de la lutte contre la corruption afin d'asseoir des politiques adéquates de réduction de la pauvreté. Le PGP avait révélé qu'en matière d'*obligation de rendre compte et de transparence*, la nécessité de poursuivre les réformes au niveau de la gestion des finances publiques, de l'amélioration des marchés publics et du contrôle, de la mobilisation des ressources, de la qualité du service public et de la promotion du partenariat avec la société civile et la promotion du secteur privé. Le CMJD a mis en place une Inspection Générale d'Etat pour renforcer le contrôle et une Commission Electorale Nationale Indépendante pour garantir la transparence.

2.4.1.3 Pour ce qui est de la *participation*, une attention particulière devait être portée sur la nécessaire déconcentration et décentralisation progressive de l'administration publique, l'accès du public à l'information, le renforcement des capacités des ONG et de la société civile et l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, la décentralisation devrait être poursuivie à travers l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel, une meilleure mobilisation des ressources communales et le renforcement des capacités de gestion municipale et la promotion du partenariat avec les acteurs locaux de la société civile.

2.4.1.4 Concernant les *réformes juridiques et judiciaires*, l'impact des actions initiées récemment est resté limité par des facteurs tels que le manque d'efficacité du contrôle du travail des magistrats et de spécialisation des chambres, caractère inachevé des textes et aux capacités institutionnelles du système judiciaire. La Mauritanie a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme ainsi qu'une série de conventions internationales relatives notamment aux droits de l'enfant, à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cependant, des faiblesses et insuffisances dans l'application des conventions demeurent même si la volonté des autorités

³ Le Groupe de la Banque a déjà réalisé en 2004 le Profil de gouvernance de la Mauritanie (ADF/BD/IF/2005/115 du 23 juin 2005).

d'y remédier est illustrée par la création récente d'un Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLPI). S'agissant de *l'esclavage*, le CMJD reconnaît la survivance des séquelles de ce phénomène, tout en rappelant que le pays dispose des textes, mécanismes institutionnels et juridiques punissant les auteurs de telles pratiques et en précisant qu'il est déterminé à les appliquer.

2.4.1.5 En ce qui concerne la *lutte contre la fraude, la corruption et l'impunité*, le Profil de Gouvernance a noté une application insuffisante des dispositions prévues par les textes pour décourager et punir les actes de corruption et de malversations sur la gestion des ressources publiques. Certes, le Gouvernement a promulgué le 27 juillet 2005, la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme mais des efforts restent nécessaires pour son application effective. Le Gouvernement a également adopté en janvier 2006 la convention des Nations-Unies pour la lutte contre la corruption ainsi que celle de l'Union Africaine.

2.4.2 Intégration économique régionale

La Mauritanie est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Au cours des dernières années, la Mauritanie a participé régulièrement aux réunions des pays Euro-méditerranéens. Elle coopère également avec le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et le Sénégal dans un Programme de gestion des ressources halieutiques et œuvre dans un programme similaire avec l'Espagne et le Maroc. Quoiqu'elle ne soit pas membre de l'Organisation pour l'harmonisation du Droit des affaires en Afrique (OHADA), la Mauritanie met en œuvre des mesures visant à harmoniser avec les pays membres de cette organisation sa législation dans le droit des affaires. En matière de coopération régionale au sein de l'UMA, aucun changement significatif n'a été observé durant ces 5 dernières années en dépit d'un nombre significatif des conventions préparées. Les échanges commerciaux avec les pays membres ne représentent que 10% des échanges de la Mauritanie. Malgré cette faible concrétisation de l'intégration économique régionale à travers l'UMA, chaque pays membre a mis en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles qui ont conduit, à un rythme différencié, à une économie de marché stable. La coopération bilatérale entre certains pays membres a été renforcée. C'est ainsi que la coopération entre le Maroc et la Mauritanie s'est traduite par la suppression des visas d'entrée pour leurs ressortissants respectifs facilitant ainsi les mouvements des biens et des personnes. La Mauritanie et le Maroc ont signé en 2005 des accords de coopération qui concernent les domaines suivants : la lutte antiacridienne; la pêche, l'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle; la santé, les infrastructures routières, le fonctionnement des services douaniers, la communication et la météorologie. La coopération bilatérale avec la Tunisie a été également renforcée au cours des dernières années notamment dans le secteur minier et la recherche.

2.4.3 Population

2.4.3.1 Avec un *taux d'accroissement de 2,4%*, la population mauritanienne a doublé entre 1965 et 2000 où elle se situe à 2.508.159 habitants. En 2004, elle s'est établie à 2.823062 et la taille moyenne des ménages (5,7) en 2004 est restée stable par rapport à 2000 (5,8). Le taux d'urbanisation est en hausse; passant de 38% en 2000 à 47% en 2005. Les *flux migratoires* ne sont pas bien pris en compte dans les recensements. Les estimations des Ambassades et Consulats Généraux de la Mauritanie à l'étranger font état de 250.000 personnes concernées par les migrations. Toutefois, ce chiffre est loin de traduire la réalité si l'on tient compte de l'existence d'une forte population à l'étranger dans des pays où la Mauritanie n'a aucune représentation officielle. Le Gouvernement a lancé en fin 2004 avec le BIT un projet sur les phénomènes des migrations visant à améliorer l'information sur les migrants et leurs transferts monétaires. Des réflexions sont également en cours pour faire face au phénomène de

l'émigration illégale vers l'Europe. Sur le plan interne, les flux migratoires des populations pauvres ont une tendance naturelle à se faire en direction des zones les moins pauvres.

2.4.3.2 Le *profil démographique* de la Mauritanie est source de nombreux obstacles au développement socio-économique du pays. En effet, l'indice synthétique élevé de fécondité de 4,7 pose des problèmes de santé de la mère et de l'enfant dans un contexte de faibles capacités d'enregistrement de *l'état-civil*. En outre, les faibles surfaces cultivables de 2,5 Km²/1000 du pays ne peuvent pas nourrir une population sans cesse croissante malgré une faible densité de population de 2,7 hbt/km² pour une superficie totale de 1.030.700 km². L'urbanisation anarchique, outre ses méfaits sur l'environnement, expose les populations des bidonvilles aux conséquences sanitaires de la promiscuité. La structuration de la population à forte dominance jeune exerce des pressions importantes sur les services sociaux essentiels. Pour y remédier le Gouvernement a adopté en janvier 2005 sa Déclaration de politique de population actualisée dont les objectifs sont les suivants : (i) favoriser une répartition spatiale optimale de la population, (ii) assurer un meilleur suivi des émigrés, (iii) protéger la famille et promouvoir le bien-être de la femme et de l'enfant, (iv) assurer la santé de la population, (v) généraliser l'éducation et la formation, (vi) protéger les groupes vulnérables, (vii) protéger l'environnement et (viii) développer la recherche sur la population.

2.4.4 Parité hommes-femmes et protection de l'enfant

2.4.4.1 Dans l'ensemble, la situation des femmes mauritaniennes a positivement évolué au cours de ces dernières années, bien que des efforts restent encore à accomplir pour combler les déséquilibres. Des progrès ont été enregistrés en matière d'éducation avec un Taux Brut de Scolarisation pour les filles au niveau de l'enseignement fondamental dépassant celui des garçons de 4,5 points en 2004. Les ratios filles/garçons dans l'enseignement secondaire et universitaire qui s'élève respectivement à 85% et 32% illustrent la persistance des écarts par genre à ces niveaux. Ces disparités existent également au niveau du taux d'alphabétisation des femmes (49,5%, contre 66,5% pour les hommes). La situation sanitaire des femmes reste assez préoccupante avec un taux de mortalité maternelle de 747 décès pour 100.000 naissances vivantes. Les conditions économiques des ménages dirigés par des femmes se sont dégradées avec une pauvreté qui augmente de 40% à 45% entre 2000 et 2004 alors que globalement le niveau de vie des ménages s'est amélioré au cours de cette même période. Le taux d'activité des femmes (39,1%) est largement en deçà de celui des hommes (91,9%) et 66% des chômeurs sont des femmes. La participation socio-politique des femmes reste faible même si elle est en progression : 4 femmes sont aujourd'hui à la tête de Ministères et le poids des femmes dans le Parlement et dans les conseils municipaux se situe autour de 3%. Mais, il est important de noter le dynamisme des femmes dans les groupements associatifs.

2.4.4.2 Les actions de promotion féminine souffrent des insuffisances dont les plus importantes sont la faible décentralisation des ressources et leur répartition géographique inégale en faveur des zones urbaines, la faiblesse du suivi/évaluation et de la coordination interne et externe, et les contraintes internes du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) en termes d'insuffisance de ressources financières et de limitation des capacités du Secrétariat. Des contraintes dans le contexte mauritanien comprennent les problèmes d'emplois et d'efficacité de la dépense publique qui affectent les plus vulnérables dont les femmes. Il convient de mentionner la volonté politique exprimée en faveur des femmes. Cette volonté est illustrée par la stratégie nationale de promotion féminine 2005-2008. *Le CMJD a demandé et obtenu des partis politiques qu'un quota de 20% soit réservé aux femmes* sur leur liste pour les élections municipales et législatives prochaines.

2.4.4.3 La situation de la petite enfance en Mauritanie montre une évolution favorable en matière de santé et d'éducation depuis 2000, bien qu'elle demeure préoccupante en ce qui concerne la couverture préscolaire qui n'est que de 6,85%. En matière de protection, la situation est plus alarmante. En effet, les enfants travailleurs représentent plus de 13% de la population active et

travaillent dans des conditions souvent en contradiction avec la Convention sur les Droits des Enfants. Par ailleurs, il n'existe aucune protection juridique ni institutionnelle pour les enfants en conflit avec la loi, les enfants handicapés, les enfants de la rue et les mendiants qui sont les plus exposés aux différentes formes de violences, exploitation, discrimination et abus. Des efforts ont été consentis depuis 2001 afin de contrer cette situation. Ils ont abouti, entre autres, à la validation de la stratégie nationale de la petite enfance.

2.4.5 Marché du travail

Les résultats de l'Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) indiquent que le chômage s'est aggravé en passant de 29% en 2000 à 32,5% en 2004. Pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans, 7 femmes sur 10 et 1 homme sur 2 sont au chômage. La répartition sectorielle des emplois montre que 31% des occupés sont dans le secteur de l'agriculture. Viennent ensuite, le commerce (24,6%), l'administration publique (14,3%) et les services (8,6%). Les emplois urbains sont dominés par ceux provenant des micros activités informelles qui comptent plus de 70% des effectifs. Le secteur informel est en effet apparu comme le principal pourvoyeur d'emplois (4,2 emplois informels pour 1 emploi formel). Toutefois, ces emplois demeurent instables, embauchent des travailleurs peu qualifiés, sont développés le plus souvent de façon sporadique et demeurent peu sécurisés. Environ 75% des micro-entreprises cessent de fonctionner avant une période de 5 ans. Ces insuffisances sont dues à l'inadéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi, et aux contraintes de l'environnement du secteur informel. La contrainte de financement devrait être levée avec la mise en place d'un programme de développement du micro-crédit. La Mauritanie a ratifié l'ensemble des 8 conventions portant sur les droits fondamentaux au travail tels que décrits par l'Organisation Internationale du Travail y compris, l'élimination du travail des enfants. Ces conventions ont force de loi dès leur adoption par le Gouvernement. Cependant, dans la pratique, plusieurs lourdeurs, imprécisions et incohérences des textes nationaux freinent leur application. A titre illustratif, en matière du travail des enfants, l'âge minimum d'admission au travail varie selon les secteurs (14 ans pour le code du travail, 15 ans pour le code de la marine marchande et 18 ans pour la fonction publique).

2.4.6 Participation

La participation et la responsabilisation ont été au nombre des principes essentiels qui ont guidé l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP en Mauritanie. Ainsi, au niveau central, des rencontres régulières ont été organisées avec la participation du Gouvernement, des Institutions républicaines, des Universitaires et chercheurs, des ONG, des organisations professionnelles et syndicales et des partenaires au développement. Le processus participatif a permis d'impliquer des catégories d'acteurs qui n'avaient pas l'opportunité de débattre des questions de développement économique et social. Des espaces étaient ouverts au niveau politique, avec le Comité de Concertation Etat – Société civile – Secteur privé, et au niveau technique, avec les Groupes Techniques Thématiques (GTT). Des ateliers inter-régionaux étaient organisés au profit des acteurs au niveau des wilayas et des assises nationales, également constituaient le point culminant du processus participatif. Enfin, au niveau local, des concertations communautaires ont été menées dans certaines localités pauvres. Elles ont permis d'enrichir l'évaluation, essentiellement quantitative, de la première année de mise en œuvre du CSLP par des éléments qualitatifs de perception de la part des personnes concernées directement par la pauvreté. Le même processus a été suivi et renforcé dans le cadre du CSLP II avec une régionalisation plus poussée de la Stratégie. Par ailleurs, la mission de la Banque dans le cadre de la préparation du DSP a bénéficié des échanges de vues avec des Organisations de la Société Civile (OSC) en Mauritanie.

2.4.7 Environnement

2.4.7.1 La production du pétrole, depuis février 2006, suscite déjà une préoccupation additionnelle pour la sauvegarde de la faune marine lié au risque de pollution que présente toute la chaîne d'exploitation pétrolière. En effet, outre les risques liés à la pollution accidentelle des fonds marins, les plateformes de forage de pétrole vont soustraire des superficies non négligeables à la pêche. Cette préoccupation est d'autant plus importante que la zone pétrolière se trouve à proximité du banc d'Arguin, zone de reproduction de poissons et de peuplement d'oiseaux classée patrimoine de l'humanité. La recommandation d'une grande vigilance et d'un contrôle strict de toute la chaîne des opérations a déjà été formulée et cette question continue de faire l'objet de débats entre les professionnels du secteur pétrolier et les défenseurs de l'environnement. Pour préserver ses ressources halieutiques, la Mauritanie applique un arrêt biologique.

2.4.7.2 Le Gouvernement a initié des actions visant à : (i) assurer la protection et la gestion des ressources naturelles; (ii) poursuivre et intensifier la lutte contre l'ensablement ; (iii) diminuer la consommation de bois de feu par la promotion des énergies alternatives ; (iv) lutter contre la dégradation de l'environnement ; et (v) mettre en œuvre des programmes d'éducation environnementale. Le programme en cours comporte également l'application des conventions internationales ratifiées⁴ et la mise en œuvre des programmes de butanisation afin d'atténuer les effets de l'utilisation excessive du charbon et du bois de chauffage sur l'équilibre du milieu. La plupart des projets d'investissement réalisés en Mauritanie ont pris en compte leurs effets néfastes sur l'environnement et prévu des mesures d'atténuation. Le Gouvernement a créé en 2006 un Secrétariat d'Etat en charge de l'environnement. La Banque à l'instar des autres partenaires au développement a contribué à cette prise de conscience par le classement systématique des projets qu'elle a appuyés et l'inclusion dans les missions de préparation/évaluation des spécialistes en environnement pour des projets à haut risque sur l'environnement. Cependant, le suivi strict de l'application des mesures d'atténuation sur l'environnement est encore peu satisfaisant.

2.5 Questions de pauvreté et questions liées au contexte social

Pauvreté

Encadré 3 : Caractéristiques de la pauvreté en Mauritanie

La pauvreté a légèrement reculé en Mauritanie : 46,7% de la population est considérée comme pauvre en 2004 contre 51,0% en 1996. Le dernier profil de pauvreté confirme une diminution continue de la pauvreté depuis 1990, avec un rythme annuel moyen de réduction qui semble connaître une accélération entre 2000 et 2004 (plus de 1 point par an), par rapport à la période 1996-2000 (près de 0,5 point). La croissance enregistrée au cours de la période 2000-2004, même si elle a été en deçà des objectifs, a donc eu un effet significatif sur la pauvreté. Les données témoignent cependant d'une stagnation des inégalités mesurées par l'Indice de Gini, ce qui a sans doute contribué à entraver une réduction plus rapide de la pauvreté.

Incidence de la pauvreté / lieu de résidence	2000	2004	En dessous du seuil de pauvreté	2000	2004
Nouakchott	25	25,9	Population totale	51,0	46,7
Autres villes	29	33,4	Ménages urbain	25	28,9
Ruraux du fleuve	77	66,3	Ménages ruraux	66,1	59,0
Autres ruraux	60	57,2			
Coefficient Gini	39,0	39,3	Seuils de pauvreté	72 600 MRO	94 600 MRO

Source : EPCV 1996, 2000 et 2004

2.5.1 Le pourcentage des individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté⁵ est passé de 51% en 2000 à 46,7% en 2004. En outre, la proportion des personnes qui ont une dépense annuelle en deçà du seuil de l'extrême pauvreté représentait 27,9% en 2004 contre 34,1% en 2000, soit un recul de plus de 6 points sur la période. Cependant, ces moyennes d'ensemble masquent des disparités dans la prévalence de la pauvreté. Selon les résultats de l'EPCV 2004, la prévalence de la pauvreté en milieu rural s'élève à 59% en milieu rural contre 28,9% en milieu urbain. La

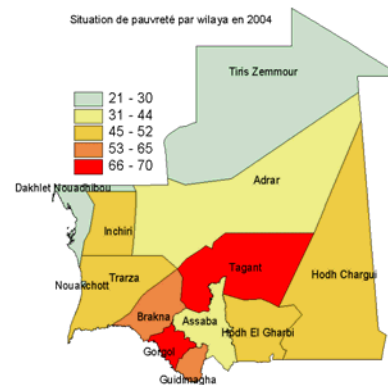
⁴ lutte contre la désertification, de diversité biologique, protection de la couche d'ozone, changements climatiques, zones humides

⁵ Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an.

pauvreté en Mauritanie comme dans plusieurs pays d'Afrique demeure ainsi un phénomène surtout rural. Les zones les plus affectées par la pauvreté se situent dans les régions de Gorgol (49,3%); le Guidimakha (80,4%) ; l'Assaba (76%); et le Brakna (64,6%). L'accélération de la croissance et l'amélioration de l'action en faveur des plus pauvres devraient conduire à des impacts plus déterminants.

2.5.2 Alors que la population rurale est devenue minoritaire en nombre, on constate que trois pauvres sur quatre vivent en zones rurales. En outre, des disparités persistent particulièrement entre la zone du fleuve et la zone aride. De plus, la pauvreté continue à affecter les quartiers urbains précaires. Ces constats mettent en évidence la nécessité de conduire des politiques ciblées, intégrées et coordonnées en matière de développement rural et de développement urbain, et qui prennent pleinement en compte les dynamiques locales de développement.

Graphique 4 : Situation de la pauvreté par région



Education

2.5.3 Depuis 2001, la Mauritanie met en œuvre un programme décennal de développement de l'éducation (PNDSE 2001/2010) qui s'articule autour des axes suivants : (i) l'amélioration de l'offre éducative et la promotion de la rétention du système, (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, (iii) la rationalisation de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, (iv) le renforcement du pilotage du système selon les normes précises et des résultats déterminés; (v) la résorption des disparités entre genres, régions et zones, et (vi) l'adéquation des formations aux exigences de l'environnement socio-économique et culturel.

2.5.4 En tant que domaine prioritaire du CSLP, des investissements importants ont été consentis dans le secteur comme l'illustre la hausse des dépenses courantes de 3,5% en 2000 à 4,1% du PIB en 2004. Les résultats sont encourageants, notamment en ce qui concerne le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental qui est passé de 88,4% en 2001-2002 à 95% en 2005 avec un avantage pour les filles dont le TBS à ce niveau est de 97,9%. Le TBS dans le secondaire a également connu une évolution favorable passant de 19,4% en 2000 à 29,6% en 2004.

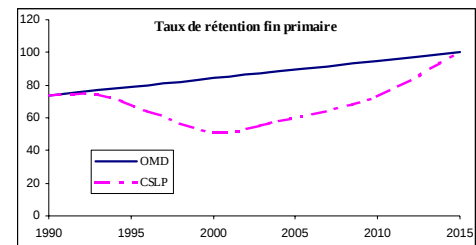
Encadré 3 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de l'éducation

L'éducation est concernée par l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et une partie de l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). L'atteinte de ces objectifs se mesure à travers sept indicateurs. Au plan de la scolarisation universelle au niveau de **l'enseignement primaire**, le TBS est passé de 87% en 2000 à 96% en 2005 alors que le taux net de scolarisation se situe à 75% en 2004. Pour ce qui est de la complétude du fondamental, il convient de préciser ici que les niveaux de rétention n'ont pas atteints les résultats escomptés pour diverses raisons (écoles incomplètes, méconnaissances des raisons d'abandons, etc.). Cependant, il est envisageable, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDSE, que cet objectif sera atteint en 2015. Au plan de la réduction des disparités, l'équité entre genre est effective, au niveau du fondamental, dans la mesure où le rapport entre les TBS des filles et celui des garçons est en faveur de celles-ci depuis quatre ans. Pour **le premier**

cycle de l'enseignement secondaire cet objectif est en bonne voie d'atteinte (taux de participation des filles est de 46% en 2005) et il est fort probable qu'il soit réalisé avant 2010, notamment si les stratégies de sensibilisation et de mobilisation des communautés, notamment dans des régions où la réticence est forte, sont couronnées de succès. Enfin, pour **le supérieur**, l'objectif de parité reste très loin, les filles représentent 24,5% de l'effectif scolarisé à l'Université de Nouakchott et il est difficilement envisageable d'atteindre cet objectif en 2015.

Source : CSLP II2006-2010 Mauritanie

Graphique 5 : Evolution du taux de rétention dans l'éducation



2.5.5 Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, le système éducatif est encore marqué par le manque d'efficacité et la faiblesse de la qualité tel que démontré par le faible taux de rétention (47% en 2003), les taux de redoublement importants, l'insuffisance des ressources humaines, les disparités entre régions (TBS de 102,6% en milieu urbain contre 62,4% pour le milieu rural) et entre genres aux niveaux secondaire et supérieur, et la persistance d'un fort taux d'analphabétisme chez les adultes estimé à 42,5% en 2004.

Santé

2.5.6 La stratégie mise en œuvre dans le secteur de la santé pour la période 2001-2004 avaient pour objectifs de ramener le taux de mortalité infantile (TMI) à 50‰, celui de la mortalité infanto-juvénile (TMIJ) à 103‰ et celui de la mortalité maternelle (TMM) à 450‰. Un effort budgétaire soutenu a été consenti par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en vue de la mise en œuvre des actions du CSLP dans le domaine de la santé. Cela se reflète par la part budgétaire de l'Etat dans le financement du secteur qui est passée de 33% à 65% entre 2000 et 2004 et les dépenses qui ont progressé de 2% du PIB en 2001 à 3,4% du PIB en 2004. Malgré cette hausse, l'effort réel en faveur du secteur de la santé n'a connu qu'une progression modérée. Par ailleurs, l'examen de la dépense de la santé au cours des 5 dernières années révèle la croissance rapide des dépenses au niveau administratif et tertiaire ainsi qu'une inégale répartition régionale. La qualité des services de santé est peu satisfaisante et la situation sanitaire reste caractérisée par un TMIM élevé de 747 pour 100 000 naissances vivantes, une forte mortalité infantile (123‰), une faible espérance de vie à la naissance de 53,6 ans, une détérioration de l'accessibilité aux structures de santé dans un rayon de 5 Km qui est passée de 73% en 2000 à 67% en 2004 au niveau national et une situation plus inquiétante en milieu rural où ce taux est inférieur à 35% en 2004, et une faible fonctionnalité de ces structures.

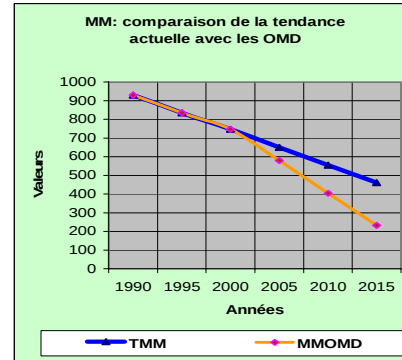
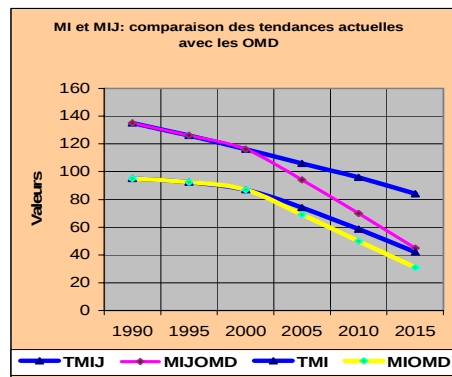
2.5.7 *L'épidémie du VIH/SIDA* est un défi pour le pays en raison des tendances à la hausse de la prévalence et de la présence des déterminants majeurs de la propagation de la maladie à savoir la pauvreté chronique, l'analphabétisme, en particulier chez les femmes et les filles, la stigmatisation et la discrimination, les divorces et remariages fréquents, etc. En 2000, le taux de prévalence est estimé à 0,5%. L'engagement politique du gouvernement s'est matérialisé par l'adoption, en 2002, d'un cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA pour la période 2003-2007. Un programme multisectoriel de lutte contre le SIDA a été mis en place mais rencontre des difficultés au niveau de certaines mesures de prévention et au niveau de suivi à cause du manque de ressources humaines qualifiées. Le paludisme⁶ compte parmi les *autres maladies transmissibles* qui constituent un problème majeur de santé publique en Mauritanie en raison de son impact sur la mortalité et la morbidité générale et de ses répercussions socio-économiques néfastes. Il représente 22% des causes de morbidité et plus de 51% des causes de

⁶ L'évolution des conditions climatiques et environnementales d'une part (augmentation de la pluviométrie, mise en valeur des oasis, constructions de barrages, riziculture, mouvements de population), et l'insuffisance de mesures spécifiques de lutte d'autre part font que plus de 80% de la population est exposé au risque d'épidémies de paludisme.

décès enregistrés dans les formations sanitaires. Les taux élevés de mortalité infantile et infanto juvénile sont également dus aux épidémies de rougeole et d'autres maladies telles que les diarrhées et les infections respiratoires aiguës. La faible couverture vaccinale (4,5% des enfants n'avaient reçu aucun vaccin en 2003), le taux élevé de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans (30%) et le faible accès à l'eau potable sont à la base de cette situation.

Encadré 4 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé

Graphique 6 : Evolution des indicateurs de santé



TMIJ : Taux de Mortalité Infanto-Juvénile ; TMI : Taux de Mortalité Infantile

Parmi les OMD, 3 cibles relèvent du domaine de la santé, à savoir : (i) Objectif 4 (Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans), (ii) Objectif 5 (Améliorer la santé maternelle), et (iii) Objectif 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et autres maladies). L'atteinte de ces objectifs est mesurée par 11 indicateurs. La tendance actuelle ne permet pas d'être au rendez-vous en 2015, en l'occurrence la mortalité maternelle serait de 461 pour 100.000 naissances vivantes en 2015 contre 232 attendues selon les OMD, la mortalité infantile et infanto – juvénile seraient respectivement de 42 et 84 pour 1000 en 2015 contre 31 pour la première et 45 pour la deuxième. L'atteinte des OMD nécessite des actions massives dans les domaines de la réorganisation du système de santé au niveau périphérique des régions les plus pauvres du pays et le développement des ressources humaines.

Source : CSLP II Mauritanie

2.7 Climat des affaires et questions affectant le secteur privé

2.7.1 A la suite du diagnostic réalisé, à travers plusieurs études notamment celle relative aux sources de la croissance en Mauritanie⁷, le Gouvernement mauritanien a initié un certain nombre de réformes en vue de créer un climat favorable au développement du secteur privé. Le pays a ainsi enregistré une légère amélioration du climat des affaires, avec une volonté effective des autorités du pays de consolider et d'approfondir le train des réformes déjà engagées⁸. En effet, face à des profonds déséquilibres économiques et sous l'impulsion des partenaires internationaux, le Gouvernement a effectué des réformes économiques dont les dernières concernent les secteurs de la pêche, du développement rural, des télécoms, des mines et des banques. La stratégie poursuivie par ces réformes était de faire du secteur privé le principal moteur de la croissance économique.

2.7.2 Les mesures récemment prises pour améliorer l'environnement des affaires et stimuler l'investissement privé ont porté notamment sur : (i) la consolidation du cadre réglementaire par la finalisation du projet de code du travail, le recrutement de l'expertise chargée de l'élaboration des textes d'application du code du commerce, la finalisation de l'étude sur la réglementation économique et la diffusion de l'information juridique par la mise sur le site du Ministère de la Justice des textes relatifs au droit des affaires, (ii) l'amélioration de l'environnement institutionnel par le renforcement de la concertation entre l'Etat et le Secteur privé ; (iii) la restructuration du Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) en vue de mieux renforcer la concurrence, (iv) la réduction du taux d'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) de 25% à 20% et (v) la réforme des impôts et taxes sur les salaires (ITS). Dans le domaine des infrastructures, pour offrir un cadre d'investissement plus propice pour le secteur privé, le Gouvernement a lancé un certain nombre de projets de construction d'infrastructure avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux. Cette politique du gouvernement a eu un effet dynamisant sur les investissements. Des sous-secteurs tels que les services, les BTP et l'agroalimentaire ont connu un regain de croissance.

⁷ Voir en annexe encadré extrait du Rapport du Centre Mauritanien des Etudes Politiques - CMAP

⁸ Le risque pays de la Mauritanie pour les opérations du secteur privé est de 3

2.7.3 La découverte récente de pétrole et son exploitation depuis février 2006 offrent des opportunités d'investissement supplémentaires, notamment dans la construction et les travaux publics, ainsi que les entreprises industrielles de soutien à ce secteur tels que le filetage, les travaux métalliques, les soudures techniques, la plomberie et l'électricité. Au regard de ce contexte et du niveau de classement⁹ de la Mauritanie dans le rapport annuel 2006 de la SFI, 'La pratique des affaires' (2006 *Doing Business Report*), une nouvelle génération de réformes demeure nécessaire pour rendre plus attractive la destination 'Mauritanie' en termes d'investissements directs étrangers et de développement du secteur privé.

Tableau 1 : La pratique des affaires en 2006 Classement de la Mauritanie : 127ème sur 155 pays			
Création d'entreprise		Enregistrement de la propriété	
Procédures (nombre)	11	Procédures (nombre)	4
Temps (jours)	82	Temps (jours)	49
Coût (en % du revenu/tête)	143,6	Coût (en % de la valeur de la propriété)	6,8
Capital minimal (en % du revenu/tête)	877,5		
Obtention de licences		Obtention du crédit	
Procédures (nombre)	19	Indice de la rigueur des droits légaux (0-10)	7
Temps (jours)	152	Indice de la profondeur de l'information sur le crédit (0-6)	1
Coût (en % du revenu/tête)	987,1		
Recrutement et licenciement		Protection des investisseurs	
Indice de difficultés de recrutement (0-100)	100	--	--
Indice de rigidité des heures de travail (0-100)	60	Paiement des taxes	
Indice de difficultés de licenciement (0-100)	60	Paiements (nombre)	61
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	73	Temps (heures par an)	696
Coût de recrutement (en % du salaire)	17	Total des taxes à payer (en % du bénéfice brut)	75,8
Coût (en semaines de salaire)	31	Exécution des contrats	
Commerce transfrontalier		Procédures (nombre)	28
Documents pour l'exportation (nombre)	9	Temps (jours)	410
Visas pour l'exportation (nombre)	13	Coût (en % de la dette)	29,3
Temps pour exporter (jours)	42	Fermeture d'entreprise	
Documents pour l'importation (nombre)	7	Temps (années)	8
Visas pour l'importation (nombre)	25	Coût (en % actifs)	9
Temps pour importer (jours)	40	Taux de recouvrement (cents pour 1 dollar)	8,1

Source: Banque mondiale/SFI - Doing Business 2006

3. PROGRAMME NATIONAL DU GOUVERNEMENT ET PERSPECTIVES

3.1 Principaux éléments du Programme

3.1.1 Depuis août 2005, le Gouvernement de transition s'est engagé à mettre la Mauritanie sur la voie de la transparence et de la stabilité économique. Il a, d'abord, décidé de résoudre les problèmes de fiabilités de données qui avaient affecté les relations avec le FMI. Il a élaboré un programme de référence (SMP) sur 6 mois (janvier - juin 2006). Ce SMP vise à renforcer par des politiques monétaire et budgétaire appropriées les résultats macroéconomiques observée au 4^{ème} trimestre de 2005. Le SMP établit aussi un cadre pour la poursuite des réformes dont les grands axes seront l'amélioration de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget et l'établissement d'un cadre institutionnel de gestion des ressources pétrolières. En outre, ce SMP s'est inscrit dans la dynamique du nouveau CSLP de la Mauritanie pour la période 2006-2010 et les axes du *Programme du Gouvernement* demeurent ceux du CSLP qui s'articulent comme suit : (i) l'accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et expansion des services essentiels, (iv) l'amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités, et (v) le renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination. L'élaboration du CSLP a fait l'objet d'une large consultation entre le gouvernement, la société civile, et le secteur privé, et a bénéficié des suggestions et appuis des

⁹ La Mauritanie est classée 127^{ème} sur 155 pays, devant l'Algérie (128^{ème}), le Bénin (129^{ème}), le Cameroun (130^{ème}), le Sénégal (132^{ème}), la Guinée (144^{ème}), la Côte d'Ivoire (145^{ème}), le Mali (146^{ème}), le Togo (149^{ème}), le Burkina-Faso (154^{ème})

bailleurs de fonds. Les orientations stratégiques du CSLP sont concrétisées à travers la mise en œuvre du plan d’actions 2006-2010 et qui se fixe notamment les objectifs décrits dans le tableau ci-dessous¹⁰ :

Tableau 2 : Récapitulatif des principaux éléments du Programme du Gouvernement			
Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs
	Date	Valeur	
Réduire la pauvreté			
<i>Incidence de la pauvreté</i>	2004	46,7%	35%
Incidence de la pauvreté en milieu rural	2004	59,0%	45%
Incidence de la pauvreté en milieu urbain	2004	28,9%	20%
Taux de croissance du PIB par an	2004	2,5%	7,0%
Améliorer le niveau global d’éducation			
Taux brut de scolarisation primaire	2004	95,1%	98%
Taux d’analphabétisme des adultes	2004	42,5	25%
Améliorer l’état de santé global			
Taux de mortalité infantile (‰)	2000	87	80
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2000	135	128
Taux de couverture dans un rayon de 5km	2000	67%	77%
Augmenter l’accès à l’eau potable			
Taux de couverture en eau en milieu rural et semi urbain	2004		62%
Proportion de la population ayant accès à une source d’eau potable	2004	52%	65%
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d’assainissement	2004	37,2%	50%
Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles			
Proportion des sièges occupés par les femmes à l’Assemblée Nationale	2004	2%	20%
Taux de satisfaction des usagers des services publics	2004	35%	60%
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie en milieu rural			
Incidence de la pauvreté rurale	2004	59,0%	48,9%
Taux de croissance du PIB agricole	2004	-4,5%	5,3%
Taux d’accès à l’eau potable dans les quartiers pauvres	1997	35%	50%
Prix du m3 d’eau dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers	1997	5 fois	0,8 fois
Taux d’accès à l’assainissement dans les quartiers pauvres	2000	10%	26%

3.1.2 L’accent sera mis sur le renforcement du consensus et la pleine implication de tous les acteurs autour de trois impératifs, notamment : (i) le développement des domaines porteurs de potentiels de croissance, avec le souci de protection et de régénération de l’environnement, (ii) la préservation des équilibres macroéconomiques, et (iii) l’exécution des actions prévues selon quatre types de priorités. Ces priorités sont les suivants : (a) **3 secteurs prioritaires** (Education, Santé et Hydraulique) ; (b) **2 zones prioritaires** (milieu rural aride et quartiers précaires) ; (c) **2 actions transversales prioritaires** (Aménagement du territoire et de la Protection de l’environnement) et ; (d) **une méthode de travail prioritaire** (la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP).

3.2 Evaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme

L’évaluation de 4 années de mise en œuvre du CSLP a permis de constater que des avancées ont été accomplies en matière de réduction de la pauvreté. Ainsi, l’incidence de la pauvreté monétaire a diminué, passant de 51% en 2000 à 46,7% en 2004, soit un rythme annuel moyen de diminution (1 point environ) correspondant au double de celui que le pays a connu durant la décennie 1990-2000 (0,5 point). En outre, des progrès ont été réalisés pour l’accès à l’enseignement fondamental, où la disparité entre garçons et filles commence à être réduite. Des insuffisances majeures continuent, cependant, d’entraver la marche vers l’atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. Ainsi, l’accroissement des dépenses extrabudgétaires entre 2003 et

¹⁰ Voir en annexes pour plus de détails

la mi-2004, financées par création monétaire, a-t-il conduit à la détérioration du solde budgétaire, à l'affaiblissement de la position extérieure et à une forte inflation. S'agissant de l'accélération de la croissance, des faiblesses existent dans le niveau et la qualité des infrastructures (transports, énergie, télécommunications), dans l'investissement direct étranger (hors mines), ainsi que dans la qualification des ressources humaines et des entreprises. En outre, des insuffisances sont notées dans l'accès aux services sociaux de base (eau, assainissement, éducation et santé) et au crédit, plus particulièrement pour les populations rurales. Dans le domaine de la gouvernance, des insuffisances majeures demeurent notamment en matière (i) d'indépendance et de prédictibilité de la justice, et (ii) de transparence et d'efficience dans la gestion des biens publics. Enfin, la faiblesse des capacités de l'Administration, de la Société civile et du Secteur privé continue de freiner les performances d'ensemble de la mise en œuvre du CSLP.

3.3 Principales potentialités et perspectives économiques à moyen terme

3.3.1 L'entrée de la Mauritanie dans l'ère du pétrole ouvre évidemment des perspectives importantes dans au moins deux directions que sont: (i) l'augmentation sensible des dépenses publiques dans les domaines prioritaires, et (ii) la mise en place de conditions permettant d'assurer des retombées positives sur le reste de l'économie.

3.3.2 La Mauritanie dispose de *ressources halieutiques* abondantes et diversifiées. En effet le potentiel de prélèvement des ressources halieutiques est estimé à 1.511.000 tonnes par an. La flotte industrielle dispose de 334 unités contre 2.600 embarcations pour la pêche artisanale. Cette dernière qui affiche un réel dynamisme au cours des dernières années procure 32 544 emplois. Ce secteur offre des opportunités non encore exploitées en l'occurrence le traitement et la transformation des produits de pêche. Le *secteur rural* recèle également d'importantes potentialités agropastorales encore sous exploitées et dont la mise en valeur contribuera sans nul doute à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte contre la pauvreté surtout en milieu rural.

3.3.3 Le *secteur des mines* offre d'importantes opportunités économiques. Les gisements de minerais de fer en cours d'exploitation (Kédia, Guelbs, Mhawdat) recèlent des réserves estimées à plus de 250 millions de tonnes en minerai dit riche et plusieurs millions de tonnes de minerai pauvre. De plus d'importants gisements de gypse et de sel qui ont été identifiés connaissent un début d'exploitation. Les réserves pétrolières semblent en outre fort importantes¹¹. Les recettes d'exportations du pétrole, du cuivre et de l'or à partir de 2006 dans un contexte d'une gestion, proactive et judicieuse de ces nouvelles ressources, pour permettre d'atteindre une croissance rapide (estimée à plus de 10% en moyenne par an) et les objectifs de réduction de pauvreté dans des délais inférieurs aux prévisions initiales.

3.3.4 Enfin, les **perspectives** de croissance tablent sur un taux moyen de près de 20% en 2006 et 2007 dont 5% à 6% hors secteur pétrolier. La poursuite de cet objectif repose sur les trois axes suivants : (i) maintenir un taux d'investissement public significatif (taux d'investissement moyen de 33%) sous l'effet d'une utilisation judicieuse des recettes pétrolières et de la poursuite de la mobilisation des sources extérieures pour le financement des dépenses de développement et de lutte contre la pauvreté; (ii) améliorer les performances des principaux secteurs porteurs de croissance; et (iii) consolider les réformes visant à impliquer davantage le secteur privé dans le financement et la gestion de l'économie. Cette croissance sera essentiellement tirée par le secteur pétrolier ainsi que les secteurs traditionnels tels que les bâtiments et travaux publics, des mines, les transports et télécommunications et stimulée par la progression de l'absorption intérieure.

¹¹ 130 millions de barils pour le gisement de Chinguitti exploitable depuis février 2006; 100 millions de barils et 300 millions de barils respectivement pour les gisements de Thiof et de Banda.

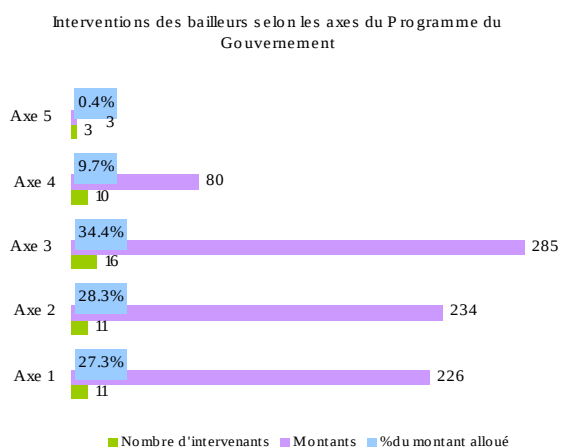
3.4 Cadre de partenariat

3.4.1 L'économie du pays est dépendante de l'aide extérieure. En 2001, le ratio APD/PIB s'élevait à 26% comparé à 4,2% pour toute l'Afrique. Le niveau de l'APD par habitant ; pour la même année était de 100 \$ des EU contre 24 \$ des EU pour l'ensemble de l'Afrique. En 2002, l'APD avait atteint 31% du PIB. Ce redressement illustre l'engagement des donateurs d'accroître leur aide et d'annulation de la dette. La Mauritanie bénéficie de l'aide de la part d'un nombre diversifié de partenaires. Les principaux partenaires du pays par ordre décroissant en fonction du volume d'aide accordé sont les suivants : Les pays et fonds arabes, l'UE, la France, la Banque mondiale, le système des Nations Unies, la GTZ, et le Groupe de la Banque. Les principaux secteurs bénéficiaires de l'aide sont les suivants par ordre d'importance décroissant : Mines (11%), Agriculture (11%), Transports et communications (9%), Eau et Assainissement (7%), Education (7%) et Santé (6%).

3.4.2 Le Gouvernement attache une importance particulière à la **coordination de l'aide** qui est assurée par le Ministère des affaires économiques et du développement. D'autres instances de coordination sont souvent mises en place notamment au titre des programmes spécifiques tels que le Programme national de lutte contre la pauvreté. Le lancement de programme de développement donne également lieu à l'organisation de Groupes consultatifs ou de tables rondes globales ou sectorielles pour obtenir l'avis des partenaires sur ces programmes ou mobiliser les ressources nécessaires pour leur financement. Dans le cadre de ses efforts de coordination de l'aide, le Bureau du PNUD à Nouakchott organise des réunions de concertation trimestrielle auxquelles il convie

régulièrement la Banque. La Banque a poursuivi ses revues annuelles des dépenses publiques de santé conjointement avec la Banque mondiale. Cette pratique, qui permet un échange de points de vue et d'expérience dans l'exécution des projets, a été étendue au secteur de l'éducation avant de concerner progressivement tous les secteurs prioritaires du CSLP.

Graphique 7



Axe 1 - Accélération de la croissance ; Axe 2 - Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; Axe 3 - Développement des ressources humaines et expansion des services essentiels ; Axe 4 - Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités ; et Axe 5 - Renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination

4. STRATEGIE D'INTERVENTION DU GROUPE DE LA BANQUE 2006-2007

4.1 Gestion du portefeuille et leçons apprises

4.1.1 Performance en matière de mise en œuvre : Les 2 dernières revues de portefeuille de projets (RPP) effectuées respectivement en février/mars 2004 et mars 2006 attestent que la performance du portefeuille est satisfaisante avec une note d'évaluation globale de 2,12 sur 3. L'âge moyen du portefeuille est de 3,9 ans contre 6,4 ans en janvier 1998 et une moyenne de la Banque se situant à 4,2 ans actuellement. Cette amélioration au fil du temps a été possible grâce aux efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer la préparation et la programmation des projets, la passation des marchés et le contrôle de l'exécution des projets. La Banque y a également contribué par une supervision plus fréquente et l'annulation des reliquats des prêts au titre des opérations achevées pour un montant global de 9,56 millions d'UC répartis sur 5 opérations. Le taux de décaissement des projets actifs se situe actuellement à 37,3%. Le Rapport annuel sur la performance du portefeuille a identifié deux projets à problème, tous les 2 du secteur de l'agriculture et du développement rural (*le Projet d'appui au secteur de la pêche et le Programme de sécurité alimentaire*) et un projet à problèmes potentiels (*le Projet d'appui institutionnel multisectoriel*) contre cinq à la précédente revue.

4.1.2 Performance par secteur : La RPP de mars 2006 a permis d'identifier les secteurs dont la performance est la meilleure. Cette performance a été évaluée selon les critères ci-après : conditions du prêt ; acquisition des biens et services ; performance financière ; mise en œuvre des activités et réalisations ; et notation globale du projet (l'indicateur des progrès liés à la mise en œuvre dans la RPP). Le secteur de l'agriculture et du développement rural et celui des transports ont été identifiés comme les secteurs ayant réalisé les meilleures performances (voir Annexe 3).

4.1.3 Leçons apprises : Les expériences des précédents DSP, RPP, rapports d'achèvement de projet, rapports post-évaluation, rapport d'évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie et consultations avec les parties prenantes et les bailleurs de fonds révèlent la nécessité de mettre davantage l'accent sur : (i) la promotion des activités liées au suivi-évaluation des politiques et programmes appliqués par la Banque¹² ; (ii) l'amélioration de la participation des populations bénéficiaires dans la conception des projets ; (iii) la recherche de la valorisation des activités des pauvres¹³ ; (iv) la préparation d'études préliminaires approfondies¹⁴ dans les secteurs de concentration de l'assistance de la Banque pour renforcer la sélectivité et la formulation de nouveaux projets et programmes et ; (v) le renforcement de la coopération, de l'harmonisation et de la coordination avec les autres bailleurs de fonds.

4.2 Contexte du pays et sélectivité stratégique

4.2.1 La Banque et les autres partenaires au développement de la Mauritanie ont aligné leur soutien sur le CSLP qui constitue le programme du gouvernement et le cadre de référence pour les stratégies d'intervention. La stratégie de la Banque proposée repose sur 4 principaux critères, à savoir : (a) le contexte du pays et l'horizon du DSP ; (b) l'alignement sur les principales priorités de développement du pays (conformément à la section 3) ; (c) la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie et l'amélioration de l'efficacité des activités de la Banque (conformément à la section 4.1, aux lignes directrices de la politique du FAD-X et aux résultats de 'l'Evaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie -ADF/BD/WP/2005/37 du 05 avril 2005); et (d) l'amélioration de l'harmonisation des

¹² Ces activités devraient être non seulement assurées par les cellules d'exécution, mais aussi par l'administration. Cette fonction pourrait être confiée à une structure pérenne au Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) qui s'appuiera sur l'activité des cellules de projets et des départements techniques.

¹³ Amélioration du ciblage des femmes dans les activités de développement communautaire et de microcrédit dans les interventions de la Banque, notamment en mettant l'accent sur l'éducation et la formation, ainsi que l'égalité d'accès à la terre, au crédit et à l'emploi

¹⁴ Lorsque la stratégie de la Banque ne repose pas sur des études économiques et sectorielles approfondies, elle manque de précision et le rôle de la Banque dans le dialogue de politique et la coordination de l'aide est limitée. Voir *Leçons et recommandations de l'Evaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie* (ADF/BD/WP/2005/37 du 05 avril 2005).

interventions des bailleurs de fonds (conformément à la section 3.2, principes de la Déclaration de Paris en annexe 12). Suite à l'évaluation générale en fonction de ces critères, les domaines stratégiques identifiés par la Banque en tant que piliers du DSP pour 2006-2007 sont '**le développement de la micro-finance**' et '**le renforcement de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement en milieu rural**'.

4.2.2 Le contexte du pays et l'horizon du DSP : Le contexte du pays reste marqué par : (i) la mise en place d'un Gouvernement de transition pour un maximum de 19 mois ; (ii) une forte incidence de la pauvreté rurale avec comme corollaire un accès faible aux services de base tels que l'eau et un accès difficile au crédit et ; (iii) le début de l'exploitation des ressources pétrolières qui ouvre certes de nouvelles perspectives. Comme indiqué à la section 1.4 de l'introduction et aux sections 2.1 et 2.3, l'élaboration du nouveau DSP de la Banque pour la Mauritanie a été retardée afin de maintenir une cohérence avec la deuxième phase du CSLP 2006-2010 dont une version semi-définitive n'a pu être disponible qu'en mai 2006. Aussi, le Groupe de la Banque s'est-il proposé de préparer un DSP pour la période 2006-2007 dont l'objectif ultime est d'accompagner le Gouvernement dans cette phase critique de transition qui coïncide avec la période du FAD X et d'élaborer par la suite à partir du second semestre 2007, un DSP sur une période plus longue.

4.2.3 L'alignement sur les principales priorités de développement du pays : Comme mentionné à la section 3.1, les autorités mauritaniennes estiment que pour atteindre les objectifs de développement, le CSLP devrait mettre l'accent sur l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres (axe 2) ainsi que le développement des ressources humaines et l'expansion des services essentiels (axe 3). Ainsi, pour le plan d'action 2006-2010, le Gouvernement se propose de renforcer le consensus et la pleine implication de tous les acteurs de développement pour, entre autres, développer les domaines porteurs de potentiels de croissance, et exécuter les actions prévues dans les 4 secteurs prioritaires notamment l'eau, l'éducation, la santé en milieu rural et les infrastructures avec une méthode de travail prioritaire (mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP). Étant donné que le principal objectif du DSP 2006-2007 consiste à appuyer le Plan d'actions du CLSP, la stratégie de la Banque vise à soutenir, d'une part, les efforts du Gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale de la micro-finance (SNMF) visant à améliorer l'accès des pauvres à des services financiers pérennes et, d'autre part, la mise en œuvre du Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement pour l'horizon 2015 (PNAEPA) en milieu rural et dans les quartiers précaires. Par conséquent, il existe un lien direct entre le pilier I du DSP – **le développement de la micro-finance** – et l'Axe 2 du CSLP, tandis que le pilier II du DSP – **le renforcement de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement en milieu rural** – est directement lié à une partie de l'Axe 3 du CSLP – le développement des ressources humaines et l'expansion des services essentiels. Aussi, le principe de sélectivité qui a découlé de l'approche axée sur les résultats ne permet pas à la Banque d'intervenir dans tous les domaines du CSLP.

4.2.4 La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie et amélioration de l'efficacité des activités de la Banque : Les interventions proposées prennent en compte également les expériences précédentes, les leçons tirées et les lignes directrices de la politique du FAD-X ainsi que les résultats de l'évaluation de l'assistance de la Banque. Cette évaluation recommande, entre autres, de 'cibler davantage les niches favorables aux plus pauvres telles que l'eau potable en milieu rural, la micro-finance et l'agriculture y compris l'élevage et la pêche'. La Banque doit faire preuve de sélectivité et concentrer ses efforts sur les domaines qui optimisent l'impact sur le développement. Comme souligné à la section 4.1.3, la RPP de mars 2006 et les expériences antérieures ont révélé la nécessité d'accroître la taille moyenne des projets et de réduire le nombre des interventions afin d'améliorer la mise en œuvre. La Banque joue un rôle déterminant de Chef de fil en Mauritanie dans 2 domaines en l'occurrence, la micro-finance et l'AEPA (Facilité africaine de l'eau - FAE et Initiative pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement - RWSSI) dans lesquels elle a des avantages comparatifs. Aussi, les critères d'efficacité doivent-ils prendre en compte les

synergies potentielles de ces initiatives. Un lien avec les stratégies antérieures revêt également une importance capitale afin d'assurer la poursuite des efforts de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi que d'optimiser et de tirer partie de l'impact et des progrès déjà réalisés. En complément des interventions d'autres partenaires dont l'ACDI, le PNUD, la Banque mondiale, l'UNICEF, et la GTZ, la Banque a mis en œuvre un projet de réduction de la pauvreté (PRP) de 1998 à 2004 et le Programme AMINA (Initiative Africaine de Micro-finance du FAD) de 1998 à 2000 qui ont contribué de manière significative à l'émergence de la micro-finance en Mauritanie. Les performances satisfaisantes du PRP confirmées par les rapports d'achèvement ont conduit le Gouvernement à solliciter l'assistance du FAD au développement de la micro-finance en Mauritanie. De même, pour ce qui est de l'AEPA, les interventions doivent être consolidées dans le cadre du RWSSI. Aussi, les critères d'efficacité doivent-ils tenir compte des synergies de ces interventions précédentes de la Banque dans le pays.

4.2.5 Le renforcement de l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds : Il convient de s'assurer de la conformité de la stratégie de la Banque en Mauritanie à la vision de la Banque en ce qui concerne le secteur de l'eau en Afrique, le développement de la micro-finance comme instruments de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités des femmes productrices. En outre, elle doit être cohérente avec la Déclaration de Paris. Aux termes des principes de cette Déclaration et des travaux de l'Atelier de Bamako de mars 2006, la Banque doit réduire le nombre des Cellules d'Exécution des Projets (en mettant en place des équipes de projets dont les membres restent des agents des administrations et structures bénéficiaires) et accroître le pourcentage de l'aide qui dépend des systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du Gouvernement, ainsi que le nombre de projets cofinancés. Par ailleurs, la stratégie de la BAD doit prendre en compte les enseignements tirés des expériences des principales parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du CSLP 2006-2010. C'est pourquoi, la stratégie proposée tient compte de ces principes en se focalisant sur deux opérations principales pour les activités de projets.

4.2.6 Ainsi, **'le développement de la micro-finance' et 'le renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural'** constituent les piliers qui remplissent le mieux les critères de sélection présentés ci-dessus. Par ailleurs, ces 2 piliers ont été retenus eu égard au niveau d'allocation du pays de 17,7 millions d'UC et à la qualité du portefeuille actif. Enfin, le choix des piliers tient compte *des perspectives et de la stratégie de sortie progressive de la Mauritanie du statut de pays moins avancé (PMA) pour celui de pays à revenu intermédiaire (PRI)* à envisager à la suite de l'augmentation attendue du revenu par tête dans le contexte d'exploitation du pétrole. Aussi, les piliers accordent-ils une haute importance *à l'amélioration de la gouvernance économique et au développement du secteur privé qui devraient être parmi les éléments de dialogue avec le pays.*

4.3 Piliers et cadre de résultats du DSP

4.3.1 Pilier I - le développement de la micro-finance : Le développement de la micro-finance se retrouve dans l'axe 2 du CSLP et représente un axe fondamental de la stratégie du Gouvernement et un vecteur essentiel de la réforme engagée pour le renforcement et la diversification du système financier national. En effet, à travers le développement d'une culture d'épargne et le financement des MPE et des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des populations pauvres qui n'ont pas accès aux services bancaires, la micro-finance permet de lever une contrainte de taille par rapport à l'accès des pauvres aux moyens de production. La Stratégie nationale de la micro-finance a été élaborée dans ce sens en 2003 ; et la Banque appuiera le Gouvernement dans l'exécution de cette stratégie qui, à l'horizon 2011, dans un contexte d'amélioration des infrastructures en milieu rural et de mise en œuvre du Plan d'action du Programme conjoint d'évaluation du secteur financier (FSAP) de la Banque mondiale, permettra (i) aux clients pauvres, en particulier les femmes, d'avoir accès aux ressources financières pour créer et/ou développer des activités génératrices de revenus et des MPE intégrées au secteur économique, et (ii) aux IMF d'avoir des organes fonctionnels, un système

d'information et de gestion fiable afin d'atteindre l'autonomie financière. Le renforcement des capacités de la BCM en vue de l'amélioration du cadre légal et réglementaire de la micro finance, le renforcement des capacités opérationnelles et financières des IMF et un appui à leur implantation et le renforcement des capacités des promoteurs d'AGR et de MPE en vue d'améliorer le portefeuille des IMF, constituent les principales activités de cet appui.

4.3.2 Pilier II - le renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural : La Banque contribuera à l'atteinte de l'objectif de ce pilier par l'appui au développement des infrastructures socio-économiques de base se focalisant sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Ainsi, la Banque accompagnera la mise en œuvre du Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PNAEPA-2015) qui a été conçu en tenant compte des orientations stratégiques définies dans le CSLP 2006-2010 du pays. L'objectif, à travers ce pilier, est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations rurales. De façon spécifique, il s'agira : (i) d'améliorer la desserte en services d'eau potable et d'assainissement familial dans 74 localités rurales des trois régions ciblées (Hodh El Chargui, Assaba et Gorgol), actuellement déficitaires ; et (ii) d'améliorer la desserte en services d'assainissement collectif dans les communautés rurales de ces trois régions. Ces objectifs ciblent, dans les trois régions, une population rurale totale de 658 000 personnes. Globalement, la réalisation des ouvrages d'AEP prévus contribuera à faire passer le taux d'accès moyen à l'eau potable des populations rurales ciblées de 36% à 41%, et à satisfaire de ce fait près de 17% des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'eau dans ces trois régions. Au niveau de l'assainissement, le taux d'accès moyen dans les trois régions étant estimé aujourd'hui à 20%, les réalisations au niveau de ce pilier projet contribueront à porter le taux d'accès moyen à 34%, et à satisfaire ainsi plus de 35% des OMD pour l'assainissement dans ces régions.

Cadre de résultats

4.3.3 La période couverte par le DSP correspond aux 2 premières années de mise en œuvre du CSLP 2006-2010. Les objectifs globaux et les stratégies à mettre en œuvre sont ceux définis dans le CSLP II et sont rappelés dans la section 3.1 du présent document et en annexe 9. La stratégie de la Banque se fonde par conséquent sur les objectifs et stratégies du Gouvernement. Elle est marquée par la nouvelle orientation d'approche - résultats qui la singularise et prend en compte les leçons tirées de l'évaluation du Portefeuille, de l'Assistance de la Banque en Mauritanie (des DSP précédents en particulier dans la sélection des domaines d'interventions). Le cadre de résultat du DSP (Tableau 3) présente les résultats attendus des interventions de la Banque et les indicateurs de réalisation. Ces résultats visent, compte tenu de la période couverte 2006-2007, à accompagner le Gouvernement dans *'le développement de la micro-finance'* et *'le renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural'*. Le cadre de résultats repose sur une mise en cohérence entre les défis actuels, les objectifs et produits stratégiques, axés sur le CSLP II 2006-2010 et les OMD. La Matrice des résultats thématiques présente cette interdépendance et établit un lien entre les piliers du DSP et les axes du CSLP, d'une part, et les résultats attendus des interventions de la Banque, d'autre part. La mise en œuvre réussie de la stratégie de la Banque sera mesurée en termes de contribution à la réalisation des objectifs visés dans le CSLP pour les domaines couverts. Le suivi et évaluation du DSP se fera à travers les instruments dont dispose le Gouvernement et ceux de la Banque pour son portefeuille actif en Mauritanie (voir section 5.1).

Tableau 3: Cadre de résultats du DSP 2006-2007 pour la Mauritanie

Résultats à long terme	Résultats attendus du DSP	Produits et réalisations	Liens entre le et les priorités du CSLP
Pilier N°1 : le développement de la micro-finance			
1. Améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs à des services financiers viables et pérennes, en vue de la réduction de la pauvreté	1.1 L'environnement légal et réglementaire est assaini et propice au développement de la micro-finance 1.2 Capacités des IMF renforcées 1.3 Offre de services de micro finance étendu en milieu rural 1.4 Suivi et évaluation de l'impact des activités de micro finance et de la mise en œuvre de la SNMF améliorés 1.5 L'accès des AGR et MPE aux services financiers de qualité est amélioré	1.1.1 La nouvelle loi est promulguée en 2007 et appliquée 1.2.1 En 2007, cinq réseaux d'IMF ont des SIG fiables et des plans d'affaires réalistes 1.3.1 Six nouvelles IMF sont implantées en milieu rural en 2007 1.4. En 2007, 2 rapports produits et diffusés 1.5.1 Le nombre de promoteurs d'AGR et MPE clients des IMF passe de 5000 en 2006 à 6000 en 2007	Conformité au 2 ^{ème} axe du CSLP II : ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres
Pilier N°2 : le renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural			
2. Améliorer l'accès à l'eau et le niveau d'assainissement en milieu en rural	2.1. Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural passe de 49% à 62% 2.2. Taux de couverture en services d'assainissement en milieu rural passe de 20% à 30% 2.3. Implication effective des populations dans la gestion des ouvrages	2.1.1 Réalisation des ouvrages d'AEP du 1er sous-programme RWSSI à hauteur de 50% en 2007 sur un total de 74 localités dans les 3 régions du projet AEPA 2.2.1 Installation de latrines familiales et publiques adéquates à hauteur de 50% en 2007 pour un total de 1 950 ménages 2.3.1 Campagnes de sensibilisation des populations et 55 structures de gestion des ouvrages d'AEPA créées avec au minimum une femme représentée	Conformité avec l'axe 3 du CSLP II visant à développer les ressources humaines et l'expansion des services de bases

Tableau 4 : Matrice des résultats thématiques

Objectifs stratégiques à long terme	Réalizations du DSP à court terme				Priorités et performance de la Banque	
	Questions sectorielles	Produits et réalisations du DSP que la Banque compte influencer	Indicateurs intermédiaires pour les réalisations du DSP	Stratégies/Actions pour les indicateurs et réalisations intermédiaires	Interventions de la Banque et des partenaires extérieures	Processus et mise en œuvre de la mesure de la performance de la Banque
Réduire de 50% à l'horizon 2015 la proportion des personnes pauvres <i>Incidence de la pauvreté en 2004 : 46,7% contre 51% en 2000</i> <u>Objectifs cibles</u> : 35% en 2010 et 25% en 2015 <u>Problème</u> : Prévalence de la pauvreté s'élève à 59% en milieu rural contre 28,9% en milieu urbain	Développement de la micro-finance	Améliorer l'accès des pauvres à des services financiers viables et pérennes, en vue de la réduction de la pauvreté	La nouvelle loi est promulguée et appliquée 5 réseaux d'IMF ont des SIG fiables et des plans d'affaires réalistes 6 nouvelles IMF sont implantées en milieu rural 2 rapports produits et diffusés 1.5.1 Le nombre de promoteurs d'AGR et MPE clients des IMF passe de 5000 en 2006 à 6000 en 2007	L'environnement légal et réglementaire est assaini et propice au développement de la micro-finance Capacités des IMF renforcées Offre de services de micro finance étendu en milieu rural Suivi et évaluation de l'impact des activités de micro finance et de la mise en œuvre de la SNMF améliorés L'accès des AGR et MPE aux services financiers de qualité est amélioré	Mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités des acteurs de la micro-finance (PRECAMF) Mise en œuvre des projets de l'IFAD dans le cadre du CAS collaboratif de la Banque mondiale	Supervisions Missions conjointes avec la BM et l'IFAD
	Renforcement de l'accès à l'eau aux services d'assainissement en milieu rural	Amélioration de l'accès à l'eau et du niveau d'assainissement en milieu rural	50% des ouvrages d'AEP du 1 ^{er} sous-programme RWSSI réalisés en 2007 sur un total de 1248 localités 50% de latrines familiales et publiques adéquates installées en 2007 pour un total de 129 000 ménages 400 structures de gestion des ouvrages d'AEPA créées avec au minimum une femme représentée dans chacune	Faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 49% à 62% Faire passer le taux de couverture en services d'assainissement en milieu rural de 20% à 40% Impliquer effectivement les populations dans la gestion des ouvrages	Mise en œuvre du Programme AEPA Mise en œuvre des projets de l'AFD, de la Banque mondiale, de l'Espagne dans le domaine dans le cadre du CAS collaboratif de la Banque mondiale	Supervisions Missions conjointes avec l'AFD, la Banque mondiale et la Coopération espagnole

4.4 Dimensions régionales de l'aide du Groupe de la Banque

Il est envisagé d'appuyer la réalisation des projets dans le cadre de l'OMVS. Ces projets relèvent des secteurs agricole, de transport routier et d'énergie. Il s'agit du programme régional de développement agricole, des projets de route Kiffa-Sélibaby-Kayes et du Projet de pont à Rosso sur le Fleuve Sénégal et des projets de construction des barrages hydroélectriques à Félou et Gounia. La Banque va appuyer l'extension des réseaux de distribution d'électricité à partir de ces barrages. Pour concrétiser les objectifs du NEPAD, la Banque envisage de financer les projets routiers reliant la Mauritanie, le Mali et le Sénégal. De nouveaux projets multinationaux relevant de la préservation des ressources naturelles et de la protection du cheptel sont prévus. Une opération multinationale est envisagée pour renforcer les acquis de l'intervention nationale en cours dans la lutte contre les épidémies de paludisme dans les pays du Sahel.

4.5 Aide du Groupe de la Banque : Activités des projets

4.5.1 L'allocation totale pour la mise en œuvre du DSP 2006-2007 provient des ressources allouées à la Mauritanie dans le cadre du FAD X. L'exercice d'évaluation des performances a permis de fixer l'allocation à 17,7 millions d'UC pour le FAD X. Les résultats de l'Evaluation des Politiques et Institutions par Pays (EPIP) 2005 classent le pays dans le 2^{ème} quintile. Ce niveau est imputable aux insuffisances en matière la gestion budgétaire et monétaire et à la faible fiabilité des données économiques et financières. Les principales insuffisance soulevées sont : (i) les longs délais de mise en œuvre des projets, ii) la faible connaissance du nouveau code de passation des marchés publics et le retard mis à décentraliser son application; (iii) l'insuffisante concertation entre le ministère de coordination (MAED), les ministères de tutelle, les cellules d'exécution des projets pour prévenir ou régler avec diligence les problèmes opérationnels éventuels ; (iv) l'irrégularité dans l'élaboration des audits des projets et des insuffisances dans l'application stricte des recommandations faites. L'encadré 5 indique les repères et actions pour corriger les faiblesses révélées.

Graphique 7 : EPIP (2005) – Classement de la Mauritanie

1 ^{er} quintile	1 ^{er} quintile	1 ^{er} quintile	1 ^{er} quintile	1 ^{er} quintile
2 ^{ème} quintile	2 ^{ème} quintile	2 ^{ème} quintile	2 ^{ème} quintile	2 ^{ème} quintile
3 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile
4 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile
5 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile
Gestion économique	Politiques structurelles	Politiques d'inclusion sociale et d'équité	Gestion publique et des institutions	Notation générale

Encadré 5 : Actions et repères d'amélioration de la performance-pays		
Repères	Actions à mettre en œuvre	2007
Domaines de l'EPIP nécessitant une amélioration		
Amélioration de la gestion budgétaire et monétaire	- Mise à jour régulière des CDMT des principaux secteurs du CSLP ; - Décentralisation de l'ordonnancement des dépenses pour les secteurs prioritaires du CSLP	- Cette mise à jour régulière touche les principaux secteurs du CSLP - La fonction d'ordonnancement est décentralisée
Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public	- Mise en place d'un cadre de lutte contre la corruption - Renforcement des fonctions de contrôle et d'évaluation de la gestion publique	Pour les exercices 2002 et 2003, les lois de règlements transmises au Parlement Ordonnance ou Loi régissant l'Inspection Générale d'Etat prise en mars 2007
Domaines de gestion du portefeuille nécessitant une amélioration		
Système de passation des marchés	Adoption, dissémination et mise en œuvre des mesures d'application du nouveau code de passation des marchés	Réduction de 25% des délais d'approbation des DAO et des propositions des marchés au niveau de la Commission des marchés.
Suivi évaluation	- Instauration des revues périodiques des projets aux niveaux des ministères de tutelle et une revue globale du portefeuille au niveau du ministère de coordination - Etablissement de contrat de performance avec les Coordonnateurs des Cellules d'Exécution des Projets	- Respect à 80% du calendrier d'exécution des projets et porter le taux de décaissement du portefeuille actif à plus de 45%

4.5.2 Plan d'activités pour la période 2006-2007 : Au cours du FAD X, deux nouvelles opérations sont prévues. La première opération, à travers le Projet de renforcement des capacités des acteurs de la micro-finance (PRECAMF), s'inscrit dans la promotion des activités économiques en faveur des couches défavorisées de la population à travers le développement de la micro finance. Ce projet s'avère être un instrument essentiel de réduction de la pauvreté à travers la promotion et le développement des MPE, à pérenniser l'offre de services financiers et à améliorer le revenu des populations pauvres tout en contribuant à réduire les disparités entre régions et groupes sociaux par le ciblage du milieu rural et des groupes défavorisés. La seconde opération qui se concrétisera par le Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans la zone méridionale (Hodh El Chargui, Assaba et Gorgol) s'inscrit dans le cadre de la politique visant à généraliser l'accès à l'alimentation en eau potable en milieu rural en même temps qu'elle permet de traduire l'initiative RWSSI en Mauritanie.

4.5.3 Activités autres que les projets : En matière de gestion macro-économique et d'amélioration de la gouvernance, la Banque poursuivra ses échanges avec le Gouvernement, sur les réformes visant à assainir et à consolider la gestion macro-économique et à développer le secteur financier et renforcer les capacités institutionnelles. La Banque assurera, par ailleurs, un étroit suivi de la mise en œuvre du CSLP à travers l'analyse des rapports annuels de sa mise en œuvre et la formulation des conseils/recommandations à suivre pour en améliorer la performance. A cet égard, une attention particulière sera accordée à l'actualisation des CDMT et aux revues sectorielles des dépenses des secteurs prioritaires. La Banque appuiera également l'application des recommandations formulées dans les rapports CFAA et RONC et mettra à jour en 2007 le profil de gouvernance élaboré en 2004. En rapport avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère de l'Hydraulique ainsi que le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, des études économiques et sectorielles sont envisagées notamment sur : (i) la Gestion de l'économie pétrolière et ; les problèmes d'accès à l'eau potable et de pollution de la nappe phréatique.

4.5.4 Opérations du secteur privé : A ce jour, la Banque a approuvé le 12 décembre 2002 une ligne de crédit à la Générale Banque de Mauritanie (GBM) dont le décaissement a été totalement effectué en 2003. La Banque a également approuvé le 18 mai 2001 un prêt à SNIM pour un montant de 29,89 millions \$. Le projet consiste à réhabiliter l'infrastructure et à rationaliser les unités existantes de la SNIM de manière à accroître sa production ainsi que

ses exportations de fer tout en étant plus compétitif. La GBM a sollicité en décembre 2004 l'octroi d'une deuxième ligne de crédit. La Banque a effectué une mission d'évaluation en Mauritanie en 2005 pour instruire le dossier mais l'opération ne s'est pas encore concrétisée. Elle a également entamé une discussion avec le Gouvernement mauritanien pour l'élaboration d'un projet d'assistance technique destiné à renforcer les capacités de gestion du secteur pétrolier. Quelques projets dans divers secteurs (leasing, cimenterie etc.) ont été déjà identifiés en 2005. Par ailleurs, la Banque accompagnera le pays dans la *poursuite des réformes et actions à prendre pour améliorer l'environnement des affaires* et faire pleinement jouer au secteur privé son rôle de moteur du développement dans ce contexte d'exploitation des ressources pétrolières. Aussi, ces questions feront-elles l'objet d'un dialogue constant avec le pays tel qu'il est indiqué à la section 5.3.

4.6 Partenariat et harmonisation

4.6.1 Depuis la mise en œuvre du CSLP à partir de 2000 et l'atteinte du point d'achèvement en juin 2002, la Banque a renforcé son dialogue avec les principaux partenaires au développement de la Mauritanie. Les mécanismes utilisés à ce jour pour ces concertations sont variés et favorisent l'échange de vues et l'harmonisation des interventions des partenaires dans le pays. La consolidation de ce partenariat dépasse les préoccupations liées aux simples besoins de cofinancement pour s'étendre à l'harmonisation des points de vue dans l'appréciation et le suivi des politiques et réformes macroéconomiques et sectorielles et dans les modalités pratiques de préparer et d'assurer le suivi d'exécution des opérations financées. La Banque a ainsi mené conjointement avec la Banque mondiale et le FMI l'étude diagnostique du CFAA dont les conclusions harmonisées ont permis d'élaborer des recommandations aptes à améliorer le volet économique de la gouvernance. L'étude du profil de la gouvernance a été réalisée en consultation avec les parties prenantes en particulier celles déjà actives dans ces domaines en l'occurrence le PNUD, la Banque mondiale, l'Allemagne et la France.

4.6.2 Le dialogue avec les partenaires met également l'accent sur les nouvelles initiatives en matière de développement tels que RWSSI et NEPAD pour obtenir l'appui et mobiliser les ressources nécessaires pour leur réalisation. Les pays et fonds arabes qui constituent le groupe des partenaires de la Mauritanie le plus important sur le plan du volume de financements accordés sont régulièrement contactés à des fins de cofinancement. Certains d'entre eux notamment la BID et le Fonds de l'OPEP fondent l'évaluation des opérations cofinancées par la Banque sur les documents produits par celle-ci. La Banque poursuit ses consultations avec les IBW sur les réformes macro-économiques, les études sectorielles dans la préparation et l'exécution des opérations cofinancées et les revues annuelles des dépenses publiques des secteurs prioritaires du CSLP. A titre d'illustration, l'étude et le rapport d'évaluation du Projet d'aménagement hydro agricole de Brakna Ouest et les projets en cours dans le secteur social et le Projet d'AEP de Nouakchott ont été menés en étroite concertation avec la Banque mondiale en vue de réaliser une meilleure complémentarité et d'atteindre une plus grande efficacité. De façon plus globale, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, la Banque a pris part à l'Atelier de Bamako, tenu en mars 2006, sur l'alignement et l'harmonisation des procédures des bailleurs et des pays. A cet égard, la Mauritanie participe à l'enquête en cours dans ce domaine.

5. SUIVI ET EVALUATION

5.1 **Suivi des résultats du DSP et de la performance la Banque**

5.1.1 *Suivi et évaluation de l'État* : Les instruments de suivi évaluation du CSLP II 2006-2010 proposés se veulent avant tout de véritables outils de pilotage et d'aide à la décision, avec pour fonction principale de fournir régulièrement des informations fiables aux décideurs, aux autres partenaires et acteurs du CSLP leur permettant d'apprécier le niveau de mobilisation des ressources, le degré de mise en œuvre des actions prévues, les éventuels écarts par rapport à la programmation, etc. Ces outils (voir en annexe) comprennent : (i) les tableaux de suivi des ressources, (ii) le tableau de bord trimestriel sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) la note de synthèse trimestrielle et le rapport intermédiaire, (iv) le rapport annuel sur la mise en œuvre, et (v) le rapport sur l'évaluation de l'impact du CSLP.

5.1.2 *Suivi et évaluation de la Banque* : Le suivi des performances de la stratégie de la Banque et des progrès réalisés par le pays au cours de la période 2006-2007 implique la collecte sur une base régulière des données sur les objectifs du pays et sur les produits et les réalisations visées par la Banque. Les cellules d'exécution des programmes/projets financés par la Banque effectueront le suivi sur la base des cadres fixés dans les rapports d'évaluation des projets et programmes. Les nouveaux projets intégreront le nouveau cadre logique des projets axés sur les résultats et devront être explicites sur le dispositif en matière de suivi et mesure des résultats attendus. Les projets pour lesquels des ressources sont prévues pour une composante 'suivi-évaluation' appuieront les opérations de collecte d'informations sectorielles pertinentes afin de combler les insuffisances du système statistique national dans ce domaine. Le suivi des produits et des réalisations du cadre de résultats s'appuiera, au sein de l'Office Nationale de la Statistique et du MAED et sur les Groupes de Travail Thématique. Des rapports de suivi des résultats du DSP seront élaborés par le MAED et transmis à la Banque. Ces rapports devront évaluer les résultats et expliquer les écarts constatés et les mesures correctrices nécessaires. En outre, la RPP, prévue en 2007, les rapports de supervision et d'achèvement de projet permettront d'assurer le suivi de la performance de la Banque. Enfin, les orientations retenues dans ce DSP seront revues au cours de l'élaboration de la stratégie 2008-2012 prévue au second semestre de 2007 dans le contexte du FAD XI. Les rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ainsi que les résultats de l'EPCV serviront aussi à la vérification.

5.2 **Gestion des risques**

5.2.1 *Risques* : Les risques auxquels est exposée la mise en œuvre du présent DSP 2006-2007 sont pour la plupart soulevés dans le cadre du CSLP II 2006-2010. Ils sont relatifs notamment : i) à l'alternance politique et aux capacités des acteurs nationaux pour l'appropriation des nouvelles dispositions ; (ii) à la gestion des ressources pétrolières et à la désaffectation des activités non connexes au secteur pétrolier ; (iii) aux chocs exogènes et ; iv) le retard dans l'exécution des projets et programmes.

5.2.2 *Atténuation* : ***Aboutissement de la transition politique et l'assurance d'une poursuite correcte des politiques de développement*** inscrits dans le Programme de développement du CMJD traduit dans le CSLP II : le Gouvernement prépare l'adoption du CSLP par loi, comme cela a été le cas en 2001. La mise œuvre du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP) approuvé en mai 2006 et le renforcement de l'appropriation du CSLP II, notamment à travers des ateliers de concertation avec les parties

prenantes pourraient constituer des mesures d'atténuation. La Banque maintiendra dans les nouveaux projets les composantes relatives au renforcement des capacités. D'autres partenaires notamment la Banque mondiale et le Système des Nations Unies réservent une place de choix à ce domaine d'activités au profit de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Le risque de faible suivi est atténué par les mesures prises dans le CSLP pour renforcer les mécanismes dans ce domaine de suivi-évaluation (voir en annexe). Par ailleurs, pour le volet politique de ce risque, lors de son premier anniversaire, le CMJD a réitéré son engagement devant les observateurs internationaux à respecter le calendrier électoral et à faire aboutir la transition démocratique en mars 2007.

5.2.3 *Afflux massif de ressources et de la désaffectation des autres secteurs :* *Ce risque sera atténué par les mesures prises pour l'application d'une politique d'utilisation judicieuse de ces ressources pour renforcer les moyens de réalisation des programmes prioritaires du CSLP. L'existence d'un CDMT, la discipline budgétaire y relative, la création de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH), l'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative pour la Transparence dans les Industrie Extractives (EITI) ainsi que l'élaboration en cours de la Loi sur l'utilisation des ressources pétrolières procèdent de cette démarche. La mise en place d'un fonds d'investissement alimentée par une partie des revenus pétroliers pourra permettre en œuvre une politique de diversification effective de la base productive et contribuer à éviter le syndrome dit hollandais. Les efforts actuels de la Banque et des autres bailleurs de fonds dans la mise en œuvre la Déclaration de Paris contribueront à accompagner le pays dans la gestion de sa politique économique et sociale dans ce contexte spécifique de transition démocratique et d'exploitation des ressources pétrolières.*

5.2.4 *Chocs exogènes :* *il convient de noter que le pays et son économie demeurent extrêmement vulnérables aux chocs exogènes notamment sur le volume et le prix des principaux produits d'exportation : le fer et le poisson, et, bientôt, le pétrole et le gaz. La création d'un fonds de stabilisation des revenus issus des principaux produits d'exportation est de nature à réduire ce risque à terme. Cependant, pour ces risques exogènes, compte tenu de leur non prédictibilité, peuvent être atténués grâce au soutien des partenaires dans l'efficacité de leur système d'alerte et la célérité de leurs interventions. Certaines interventions, comme l'aide d'urgence, le soutien à l'intégration et l'accès aux marchés extérieurs, ainsi que le renforcement de l'aide budgétaire, pourraient atténuer ces risques.*

5.2.5 *Retard dans l'exécution des projets et programmes :* *Ce risque pourra être atténué grâce à la mise œuvre de la nouvelle politique de décentralisation de la Banque notamment avec une présence et un suivi plus rapproché du Bureau Régional du Sénégal (SNFO) ; à la nouvelle conception des Equipes de projet et à une formation plus régulière des membres des Equipes de Projets aux règles et procédures de la Banque en matière d'exécution de projets.*

5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays

5.3.1 *Gouvernance économique et renforcement des capacités :* *un accent particulier sera mis sur les organes de programmation économique et financière et de contrôle des ressources publique notamment sur la gestion des recettes pétrolière et leur intégration dans les ressources de mise en œuvre du CSLP. Des échanges de vue pourront ainsi être instaurés, d'une part, sur la gestion des ressources pétrolières notamment dans le cadre de la Prospective Mauritanie 2030, et d'autre part, sur la future stratégie de la Mauritanie pour sa sortie progressive du statut de Pays Moins Avancé (PMA) pour celui de Pays à Revenu Intermédiaire (PRI).*

5.3.2 **Développement du secteur privé** : l'amélioration de l'environnement des affaires et des indicateurs du cadre des investissements, la souplesse et la compétitivité de la main-d'œuvre, le système financier, ainsi que la gestion des ressources naturelles et la promotion des secteurs à fort potentiel de croissance et créateurs d'emplois, devraient faire également l'objet de discussions avec le Gouvernement. La Banque poursuivra les discussions avec le Gouvernement pour élaborer un projet d'assistance technique destiné à renforcer les capacités de gestion du secteur pétrolier.

5.3.3 **Qualité du portefeuille en Mauritanie** : la Banque s'attachera à améliorer la qualité à l'entrée des nouvelles opérations et la formation du personnel des Agences d'Exécution des Projets en matière de règles et procédures de la Banque. Le paragraphe 4.1.3 et l'encadré 9 décrivent les mesures visant à améliorer les opérations a Banque dans le pays.

5.3.4 **Coordination des interventions des bailleurs de fonds** : le DSP 2006-2007 reste en cohérence avec le CSLP II et le CAS de la Banque mondiale en cours d'élaboration dans une approche collaborative. La Banque compte poursuivre le dialogue avec le pays dans le cadre de la préparation d'un DSP avec la Banque mondiale couvrant une période de 5 ans. Les efforts d'alignement, d'harmonisation et de coordination seront renforcés dans le contexte de la Déclaration de Paris et du Plan d'action de l'atelier de Bamako. La Banque prendra également part à toutes les réunions de Groupe Consultatif sur la Mauritanie qui seront organisées.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 **Conclusions :**

6.1.1 En dépit du relâchement observé dans la gestion macroéconomique en fin de la période 2001-2004, la Mauritanie a enregistré une croissance soutenue et a mené, de manière satisfaisante, des réformes qui l'ont conduite au point d'achèvement de l'initiative PPTE, environ deux ans après l'atteinte du point de son décision, en février 2000. Le premier plan d'actions prioritaires du CSLP a été, en outre, exécuté de manière assez satisfaisante. Le Gouvernement fait en outre preuve d'une volonté réelle de redresser la gestion macro-économique et de s'engager sur la voie d'une seconde génération des réformes axées sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Il définit à présent un nouveau plan d'actions pour la poursuite des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté.

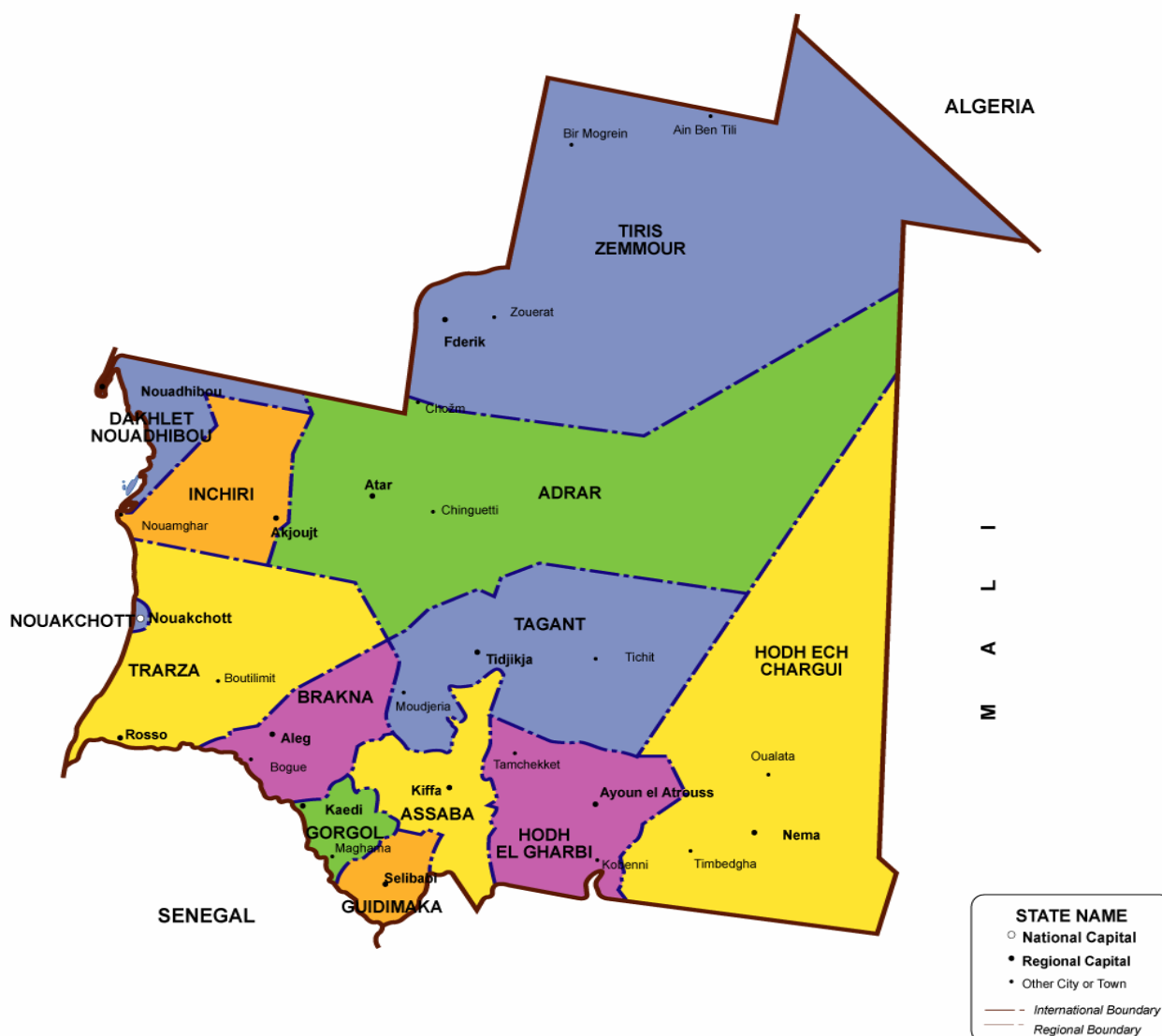
6.1.2 La stratégie d'assistance au cours des années 2006 et 2007 tient compte : (i) de la transition en cours ; (ii) du début de l'exploitation pétrolière ; (iii) des perspectives à moyen terme du pays et de la préparation prochaine d'une stratégie sur une période plus longue à partir de fin 2007. L'intervention de la Banque repose sur **deux piliers** auxquels il est possible de lier des centres d'intérêt stratégique, à savoir '**le développement de la micro-finance**' et '**le renforcement de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement en milieu rural**'. La mise en œuvre de la stratégie d'assistance tient compte *des perspectives et de la stratégie de sortie progressive de la Mauritanie du statut de Pays Moins Avancé (PMA) pour celui de Pays à Revenu Intermédiaire (PRI)* à la suite de l'augmentation attendue du revenu par tête d'habitant dans le contexte d'exploitation du pétrole. Aussi, les piliers accordent-ils une importance toute particulière à *l'amélioration de la gouvernance économique* et au *développement du secteur privé* qui figurent parmi les éléments de dialogue avec le pays.

6.2 **Recommandations**

Le Conseil est invité à examiner et adopter le présent Document de stratégie axée sur les résultats de la Mauritanie pour les années 2006 et 2007 sur la base d'une allocation de base indicative de 17,7 millions UC sous forme de prêts au titre du FAD X. A ce financement de base pourraient être ajoutées les ressources allouées aux projets multinationaux impliquant la Mauritanie, relevant des secteurs des transports et de l'énergie et reconnus prioritaires au titre du présent DSP.

Carte administrative de la Mauritanie

MAURITANIE : CARTE ADMINISTRATIVE



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque Africaine de Développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

Mauritanie : Opérations en cours à fin juin 2006

Projets	Source	Date d'approbation	Date de mise en vigueur	Date d'achèvement	Montant Prêt/don	Montant décaissé	Taux de décaissement
Développement de la pêche artisanale, Phase	Prêt FAD	5/12/99	12/01/01	31/12/06	5,000,000	3,149 024,3	62.98%
Projet de développement pastoral et de gestion des parcours	Prêt FAD	04/04/01	10/03/02	31/12/06	5.000.000,	2,388,787.3	47.78-%
Lutte contre l'invasion des végétaux plantes aquatiques (multinational)	Prêt FAD	4/04/01	03/02/06	31/12/08	810.000	67,662.43	8.35%
Aménagement hydro agricole de Brakna Ouest	Prêt FAD	17/11/04	10/08/05	31/12/10	2.670.000	246.587	9,2%
Aménagement hydro agricole de Brakna Ouest	Prêt FSN	17/11/04	10/08/05	31/12/10	4.300.000	0,0	0,0%
Sous total Agriculture					17.780.000	5.852.060,4	32,91%
Construction route Rosso Boghé	Don FAD	02/07/03	02/07/04	31/12/07	500.000	113.636,5	22,73%
Construction route Rosso Boghé	Prêt FAD	02/07/03	02/07/04	31/12/07	8.120.000	2.034.775	25,1%
Construction route Rosso Boghé	Prêt FSN	02/07/03	02/07/04	31/12/07	6.000.000	1.706.648,5	28,44%
Sous total Transport					14.620.000	3.855.060,5	26,37%
Projet d'AEPA de Nouakchott (Aftout Essaheli)	Prêt FAD	24/09/03	08/03/04	31/01/09	10.000.000	97.769,61	0,98%
Sous total Eau et assainissement					10.000.000	97.769,61	0,98%
Programme d'appui au secteur de la santé	Prêt FAD	17/03/99	02/08/00	31/12/06	10.108.000	8.730.990,5	86,38%
Appui au développement du système éducatif	Prêt FAD	30/06/99	01/10/00	31/12/06	5.920.000	4.453.454	75,23%
Appui au plan décennal de l'éducation	Prêt FAD	28/11/01	20/10/02	31/12/07	8.293.000	1.357.996	16,4%
Sous total secteur social					24.321.000	14.542.440,7	59,79%
Projet d'appui institutionnel multisectoriel	Don FAD	07/07/00	12/03/01	30/06/06	1.045.000	810.615	77,6%
Total multisecteur					1045.000	810.615	77,6%
TOTALGENERAL					67.766.000	25.157.946	37,12%

Résumé des évaluations des performances par secteur et par projet						
Indicateur	Conditions du prêt	Acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations	Impact sur le développement	Evaluation globale
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL						
<i>Projet d'Aménagement Hydro-agricole de Brakna Ouest</i>						
Note	2,7	2	2,2	2,5	2,3	2,3
<i>Projet de pêche artisanale (Phase II)</i>						
Note	2,7	2,5	2,4	2,5	2,3	2,5
<i>Projet de développement de l'élevage et de gestion des parcours</i>						
Note	3	1,5	2,2	1,2	1	1,8
Evaluation globale secteur						
Note	2,8	2	2,3	2,1	1,8	2,2
TRANSPORT						
<i>Projet de construction de la route Rosso-Boghé</i>						
Notation	2,7	2	2	2	2	2,1
Evaluation globale secteur						
Notation	2,7	2	2	2	2	2,1
EQUIPEMENTS COLLECTIFS – EAU						
<i>Projet AEP Nouakchott</i>						
Notation	1,3	1,5	2	1,7	3	2
Evaluation globale secteur						
Notation	1,3	1,5	2	1,7	3	2
SOCIAL						
<i>Programme d'appui au plan directeur de la santé et des affaires sociales (PAPDSAS)</i>						
Note	2,6	1	1,8	1,3	1,6	1,7
<i>Projet d'appui au développement du système éducatif (PADSE)</i>						
Note	2,3	2,5	2,2	2,5	1,5	2,2
<i>Projet d'appui au programme décennal du développement du système éducatif (PNDSE)</i>						
Note	2,6	2	2	1,8	1,8	1,9
Evaluation globale secteur						
Notation	2,5	1,8	2	1,9	1,6	1,9
MULTISECTEUR						
<i>Projet d'appui institutionnel multisectoriel</i>						
Note	2,1	1,5	2,4	1,6	2,3	2,1
Evaluation globale secteur						
Notation	2,1	1,5	2,4	1,6	2,3	2,1
EVALUATION GLOBALE PORETEFEUILLE						
Indicateur	Conditions du prêt	Acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations	Impact sur le développement	Evaluation globale
Note	2,4	1,8	2,1	1,9	2,0	2,1

Source : RPP mars 2006

Gestion des ressources pétrolières en Mauritanie

La Gouvernance en Mauritanie demeure fragile et le CMJD qu'elle a été préjudiciable à son développement. Aussi, le Gouvernement de transition mis en place a-t-il placé au centre de ses priorités l'amélioration de la gouvernance notamment dans le contexte d'exploitation des ressources pétrolières. Une avancée a été enregistrée dans la gestion proactive des ressources attendues de l'exploitation pétrolière. Une partie de ces recettes pétrolières prévues en 2006 (270 millions USD pour l'année 2006) sera consacrée au financement du Budget de l'Etat tandis que la partie restante sera versée dans un Fonds d'épargne. Par ailleurs, le Gouvernement a adhéré en septembre 2005 à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI) et est, par ailleurs, disposé à discuter avec ses partenaires les mécanismes à mettre en place pour la gestion proactive et transparente des ressources pétrolières. A cet effet, un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) a été créé le 6 octobre 2005. Cette société a la mission de représenter l'Etat dans la gestion des intérêts nationaux du secteur pétrolier, en particulier dans le cadre des contrats de partage de production, les différentes opérations relatives à la production, au traitement, à la transformation, à l'investissement et au transport des hydrocarbures aussi bien sur le territoire national qu'à l'extérieur du pays. Elle est, en outre, chargée de la commercialisation et de l'exportation des hydrocarbures extraites des gisements, de la formation des cadres dans les différentes filières de l'industrie pétrolière et de la réalisation des différentes opérations commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que financières relatives aux hydrocarbures liquides et gazeux. Une Commission nationale pour l'EITI est mise en place et la Société Civile y est largement représentée. En outre, le Gouvernement a adopté, en janvier 2006, la convention des Nations-Unies contre la corruption. Cette adoption implique l'élaboration d'un plan d'actions national de lutte contre la corruption, l'évaluation périodique des instruments juridiques et des procédures administratives élaborés à cet effet.

Processus de consultation entourant le DSP 2006-2007 de la Mauritanie

Deux missions de la Banque composée des représentants des Départements OCCW, OCAR, GECL, OCIN et OCSD ont séjourné en Mauritanie, en février et novembre 2005 pour préparer le DSP. Durant son séjour dans ce pays, l'équipe a eu des entretiens avec différents services de l'administration en charge de la préparation et du suivi d'exécution du CSLP et des principaux partenaires au développement du pays sous la coordination de la Direction du Financement du Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Ces entretiens ont permis un échange de vues sur le bilan de la mise en œuvre du plan d'actions 2001-2004 du CSLP et des perspectives et stratégies sectorielles préconisées à travers le deuxième Plan d'actions prioritaires 2006-2010. Ce plan accorde une place importante au secteur privé et met un accent particulier sur l'ancrage du développement dans la sphère des pauvres et le renforcement de la bonne gouvernance. Les partenaires au développement du pays ont renouvelé leur bonne disposition à poursuivre leur appui à la mise en œuvre de ce 2^{ème} Plan d'actions. Un Atelier de Dialogue a été organisé les 28 et 29 septembre 2006 afin de requérir les avis des principaux acteurs de développement sur les défis et priorités stratégiques du programme de réduction de la pauvreté et la contribution du Groupe de la Banque à sa mise en œuvre (voir Communiqué Final en annexe 14).

Evolution comparée des coûts des facteurs

La *productivité moyenne par unité de travail* a fortement progressé. Si, en 2003, elle dépasse celle du Mali (de 37%), elle demeure en revanche inférieure de plus de 70% à la productivité moyenne observée au Sénégal.

Le *salaire moyen mensuel* a fortement augmenté entre 2000 et 2003. Le salaire minimum, qui a augmenté à un rythme annuel de 13%, serait en 2004 d'environ 74 US\$ en Mauritanie (contre 47 \$ au Mali et 93 \$ au Sénégal).

Le *coût unitaire du travail*, en dépit d'une baisse sur la période 2000-2003 (-3,6% par an), dépasse désormais les niveaux du Sénégal et même du Mali.

Le *coût des communications téléphoniques* a enregistré une baisse relative sous l'effet de la libéralisation du secteur des télécommunications : en 2004, le coût moyen d'une communication locale est inférieur de 67% à celui du Sénégal (mais de 33% supérieur à celui du Mali). Les *coûts de l'énergie* ont évolué favorablement : le coût d'une unité consommée d'électricité est en 2004 d'au moins 64% inférieur au niveau observé au Mali et au Sénégal.

On note une évolution également positive sur le plan de la *fiscalité* : en 2003, le taux de TVA était de 14% en Mauritanie contre 18% au Sénégal et 20% au Mali. Quant au taux maximum applicable pour les droits de douane, il était de 20% en Mauritanie contre 25% dans les deux pays voisins.

Source : Rapport CMAP sur les sources de la croissance

Mauritanie: Evolution des salaires et traitements (en MRO), 1999–2005							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Secteur privé (salaire horaire SMIG)	64.5	66.5	69.0	69.0	69.0	82.7	128.8
Secteur public (salaire mensuel)							
Catégorie A1	20,844	21,791	22,976	22,976	22,976	28,149	36,149
Catégorie A2	17,852	18,550	19,423	19,423	19,423	23,601	31,601
Catégorie B	15,944	16,543	17,291	17,291	17,291	21,351	29,351
Catégorie C	11,176	11,525	11,961	11,961	11,961	14,330	22,330
Catégorie D	9,876	10,225	10,661	10,661	10,661	13,030	21,030
Catégorie E (Enseignants)							
Instituteurs adjoints	16,176	16,525	16,961	16,961	16,961	19,330	27,330
Instituteurs	24,852	25,550	26,423	26,423	26,423	30,601	38,601
Assistants	30,352	31,050	31,923	31,923	31,923	36,101	44,101
Professeurs	35,844	36,791	37,976	37,976	37,976	43,149	51,149

Source: Ministère des Finances, Direction du Budget.

Cadrage macro-économique					
Produit Intérieur Brut à prix courants	2001	2002	2003	2004	2005
<i>(Parts dans le PIB en %)</i>					
Secteur rural	24.6	23.6	25.1	23.1	21.4
Agriculture	3.6	3.5	4.5	3.3	4.3
Elevage	14.0	13.7	14.5	13.0	11.4
Pêche	7.0	6.4	6.1	6.8	5.7
Mines	10.9	11.6	8.3	11.5	13.4
Industries Manufacturières	6.1	5.6	5.5	5.4	4.6
Bâtiments et Travaux Publics	7.0	7.8	7.7	8.6	7.6
Transports et télécommunications	5.4	5.6	5.9	5.7	4.8
Commerce, restaurants, hôtels	13.1	12.7	13.0	12.7	12.4
Autres Services	14.6	15.6	16.9	15.4	15.1
PISB	-2.9	-3.2	-3.5	-3.2	-3.0
Administration publique	12.4	12.2	12.3	11.2	13.3
PIB (aux coûts des facteurs)	91.1	91.5	91.1	90.3	89.5
Impôts Indirects net de subventions	8.9	8.5	8.9	9.7	10.5
PIB (aux coûts du marché)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>(taux de croissance)</i>					
	2001	2002	2003	2004	2005
Secteur rural	-3.9	-9.4	4.5	-7.6	7.9
Agriculture	-12.2	-10.9	28.7	-38.3	34.3
Elevage	-1.2	1.0	1.8	2.9	3.0
Pêche	-4.3	-32.6	-6.7	-11.8	8.3
Mines	-4.7	-3.3	6.3	8.3	0.7
Industries Manufacturières	-21.3	-4.5	-1.0	10.4	-11.7
Bâtiments et Travaux Publics	20.8	14.6	5.5	19.5	0.6
Transports et télécommunications	13.8	29.5	3.4	11.9	12.0
Commerce, restaurants, hôtels	7.4	2.0	5.2	4.8	5.3
Autres Services	10.3	5.5	5.7	5.3	3.5
PISB	24.8	5.4	5.2	6.0	5.7
Administration publique	17.3	5.0	7.9	1.0	9.6
PIB (aux coûts des facteurs)	2.5	1.4	5.1	4.0	4.4
Impôts Indirects net de subventions	7.3	-2.5	11.1	18.4	16.1
PIB (aux coûts du marché)	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4
<i>Contribution à la croissance (en %)</i>					
	2001	2002	2003	2004	2005
Secteur rural	-1.0	-2.2	0.9	-1.5	2.5
Mines	-0.6	-0.4	0.7	0.9	0.6
Industries Manufacturières	-1.9	-0.3	-0.1	0.6	0.0
Bâtiments et Travaux Publics	1.2	1.0	0.4	1.5	0.7
Services	2.5	2.5	1.7	2.0	2.3
Administration publique	2.1	0.7	1.1	0.1	0.6
Impôts Indirects net de subventions	0.5	-0.2	0.8	1.5	0.3

Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)						
(en % du PIB)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes et dons	24.7	24.7	34.8	35.4	32.9	26.43
Recettes fiscales	13.7	12.5	13.3	13.3	14.9	24.35
Recettes non fiscales	8.1	8.2	17.1	17.5	14.8	9.06
Dons	2.9	4.0	4.3	4.7	3.1	2.08
dont assistance PPTE	1.5	2.3	2.7	2.7	2.1	1.53
Dépenses et prêts nets	30.7	35.0	37.6	47.2	37.7	33.46
Dépenses courantes	20.5	20.9	22.4	31.1	24.4	25.50
Salaires et traitements	4.6	4.5	5.1	4.7	4.3	4.52
Biens et services	6.9	7.0	8.9	10.4	9.3	12.19
Transferts et subventions	2.3	2.1	2.5	7.8	2.4	1.75
Dépenses Militaires	3.5	4.6	3.2	4.9	4.7	3.57
Intérêts sur la dette publique	3.0	2.7	2.5	2.7	3.0	3.25
Autres (Comptes spéciaux)	0.2	0.0	0.2	0.5	0.6	0.22
Dépenses en capital et prêts nets	8.4	10.6	13.3	13.4	10.9	7.37
Formation de capital fixe	7.9	10.4	13.2	13.0	10.9	7.37
Financement intérieur	3.7	6.4	7.8	7.5	6.2	3.06
Financement extérieur	4.3	4.0	5.4	5.5	4.7	4.31
Dépenses de reconstruction et prêts nets	0.5	0.2	0.1	0.4	0.0	0.59
Dépenses non-identifiées	1.8	3.5	2.0	2.7	2.4	...
Solde global dons exclus	-8.9	-14.4	-7.2	-16.4	-8.0	-9.11
Solde global dons inclus	-6.0	-10.4	-2.9	-11.8	-4.8	-7.03
Financement	6.0	10.4	2.9	11.8	4.8	7.03
Financement extérieur (net)	0.4	-0.3	0.8	0.2	0.0	2.23
Tirages	0.4	-0.3	0.8	0.2	0.0	2.51
Appuis budgétaires	2.8	1.6	1.5	0.5	...	...
Prêts Projets	2.8	2.9	4.1	4.1	3.6	2.51
Amortissement	-5.2	-4.8	-4.9	-4.4	-3.6	-3.28
Financement intérieur (net)	2.4	13.2	-2.7	6.1	-1.0	4.14
Système bancaire	2.9	13.4	-2.7	6.1	-1.0	6.65
Autres	-0.5	-0.2	0.0	0.0	0.1	-2.52
Financement exceptionnel	3.5	3.6	4.5	3.9	3.4	3.00
Change in domestic arrears	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00
Autres (incl. erreurs et omissions)	-0.3	-6.2	0.4	1.5	2.4	0.66
PM						
Dépenses extrabudgétaires	9.0	13.8	11.5	20.6	12.7	...
assistance PPTE (includ tout le financement exceptionnel)	1.5	2.3	2.7	2.7	2.1	1.53

(en % du PIB)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes totales	21.8	20.7	30.4	30.7	29.7	24.9
Recettes fiscales	13.7	12.5	13.3	13.3	14.9	15.1
Impôts sur les Revenus et les Bénéfices (IRB)	4.3	3.9	4.1	3.6	4.1	5.4
Autres impôts directs	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Taxes sur les biens et services	6.6	6.1	6.9	7.3	7.8	7.3
Impôts sur le commerce international	2.3	2.1	2.0	2.2	2.8	2.2
Autres recettes fiscales	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Recettes non fiscales	8.1	8.2	17.1	17.5	14.8	9.8
Redevances et licences de pêche	2.5	2.7	7.7	6.7	6.3	7.1
Autres recettes non fiscales	5.6	5.4	9.4	10.8	8.5	2.7
(en % des recettes totales)						
Recettes fiscales	62.7	60.5	43.7	43.2	50.2	60.5
Impôts sur les Revenus et les Bénéfices (IRB)	19.9	18.9	13.5	11.6	13.8	21.5
Autres impôts directs	4.3	8.2	6.0	6.2	7.2	8.9
Taxes sur les biens et services	30.3	29.3	22.8	23.7	26.1	29.3
Impôts sur le commerce international	10.6	10.2	6.6	7.1	9.4	8.7
Autres recettes fiscales	1.1	0.7	0.2	0.2	0.3	0.3
Recettes non fiscales	37.3	39.5	56.3	56.8	49.8	39.5
Redevances et licences de pêche	11.5	13.2	25.3	21.7	21.1	28.6
Autres recettes non fiscales	25.8	26.3	31.0	35.1	28.7	10.9
(en % des recettes fiscales)						
Impôts sur les Revenus et les Bénéfices (IRB)	31.7	31.3	30.9	26.8	27.5	35.5
Autres impôts directs	1.2	2.3	1.4	1.4	1.2	1.2
Taxes sur les biens et services	48.4	48.4	52.1	54.9	52.0	48.4
Impôts sur le commerce international	16.9	16.8	15.1	16.4	18.7	14.4
Autres recettes fiscales	1.8	1.2	0.5	0.5	0.6	0.5

Balance des paiements	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Balance commerciale	-99.7	-110.0	-99.4	-223.8	-483.8	-783.3
Exportations	354.5	355.2	331.7	318.2	439.6	604.1
<i>dont : minerai de fer</i>	186.6	182.1	166.7	163.9	230.2	389.4
<i>Poisson</i>	150.4	156.1	143.5	131.5	172.6	172.7
Importations, fob	-454.2	-465.2	-431.2	-542.1	-923.4	-1387.4
Produits pétroliers	-93.2	-82.5	-85.2	-100.3	-145.0	-196.4
Equipements pour les mines et industries extractives	-77.6	-140.3	-136.5	-182.7	-414.9	-817.3
Autres	-283.4	-242.5	-209.5	-259.1	-363.4	-373.7
Services and Revenus (net)	-89.3	-145.5	44.9	-84.8	-142.0	-263.0
Services (net)	-99.7	-113.3	-81.4	-142.5	-207.6	-327.6
Crédit	46.9	46.2	74.0	44.2	52.0	62.6
<i>dont: Licences de pêche individuelles</i>	14.6	20.0	30.0	27.5	22.1	31.6
Débit	-146.6	-159.5	-155.4	-186.6	-259.6	-390.2
<i>dont: fret (incl. pétrole et mines)</i>	-39.5	-40.5	-37.5	-73.9	-125.9	-189.2
Revenus (net)	10.4	-32.2	126.3	57.7	65.6	64.6
Crédit	48.7	1.0	162.9	94.6	104.5	108.6
<i>dont: Redevances de pêche Union Européenne</i>	47.5	0.0	161.6	93.4	103.2	107.1
Débit	-38.3	-33.2	-36.6	-36.9	-38.9	-44.0
<i>dont: Intérêts dus sur la dette publique</i>	-38.3	-33.2	-36.6	-36.9	-38.9	-41.7
Transferts courants (net)	75.3	132.3	101.0	137.9	108.9	111.4
Transferts privés unilatéraux (net)	35.4	47.9	30.4	45.0	47.7	40.7
Transferts officiels	39.9	84.4	70.6	93.0	61.2	70.7
<i>dont: assistance multilatérale PPTE</i>	...	33.4	42.2	39.9	31.1	27.8
Compte courant (transferts inclus hors pétrole)	-104.6	-68.1	99.0	-86.0	-178.2	-183.3
Balance du Compte courant	-113.6	-123.2	46.5	-170.6	-516.9	-934.9
Compte de Capital et d'opérations financières	23.0	83.0	86.1	140.7	427.1	813.0
Compte de Capital	...	...	...	...	15.5	0.0
Compte d'opérations financières	23.0	83.0	86.1	140.7	411.6	813.0
Investissements Directs (net)	40.1	76.7	67.4	101.9	391.6	863.6
<i>dont: Exploration de pétrole (net)</i>	11.2	62.3	59.7	95.3	362.0	731.1
Emprunts publics moyen et long termes	-4.6	3.7	16.0	1.7	19.9	-28.0
Décaissements	79.1	78.7	94.1	86.9	95.2	52.6
Amortissements	-83.7	-75.0	-78.1	-85.2	-75.3	-80.6
Autres flux financiers	-12.5	2.6	2.7	37.1	0.1	-22.5
Erreurs et omissions	65.5	-37.1	-153.6	-92.4	-19.2	47.2
Solde global	-25.1	-77.3	-21.0	-122.3	-109.0	-74.7
Financement	25.1	77.3	21.0	122.3	109.0	74.7
Avoirs Extérieurs Nets	-42.7	17.8	-41.1	61.1	50.9	10.7
Banque Centrale (net)	-17.7	30.4	-39.9	46.5	1.7	-29.4
Avoirs	-10.4	9.3	-34.3	42.2	-7.2	-33.0
Dépôts	-7.3	21.1	-5.7	4.3	8.8	3.6
Banques Commerciales (net)	-25.1	-12.7	-1.2	14.6	49.2	40.1
Financement Exceptionnel	67.9	59.5	62.1	61.2	58.1	64.0

Situation monétaire	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Actif	123,998	140,946	154,512	156,197	125,705	173,444
Avoirs extérieurs	12,356	10,466	19,856	8,407	9,952	18,856
Or	781	837	1,064	1,264	1,285	1,505
Devises	11,575	9,629	18,792	7,143	8,667	17,407
Créances sur l'Etat	95,663	112,969	112,787	124,314	83,407	134,575
Bons de Trésor (BNM) Avances au Trésor	9,812	17,511	10,109	17,738	4,680	0
Bons de Trésor (UBD) Autres Créances sur l'Etat	18,485	18,485	18,485	18,485	0	134,848
Créances sur les Banques commerciales	828	579	1,579	1,279	770	0
Créances sur le secteur privé	1,146	1,369	1,679	2,720	3,263	3,528
Autres avoirs	14,005	15,563	18,611	19,477	28,313	16,485
Passif	123,998	140,946	154,512	156,197	125,699	173,444
Base monétaire	25,281	43,924	45,735	61,400	69,917	68,046
Monnaie en dehors des Banques et du Trésor	21,687	25,514	30,022	44,289	42,777	49,109
Dépôts des Banques	3,594	18,410	15,713	17,111	27,140	18,937
Dépôts en devises	48,928	56,789	56,252	56,737	56,996	57,749
Court terme	25,109	34,179	31,937	30,196	23,591	19,223
Long terme	23,819	22,610	24,315	26,541	33,405	38,526
Dépôts du Gouvernement	64,392	44,962	54,951	47,775	13,127	21,964
Compte de capital	6,779	7,797	7,993	8,653	9,102	6,902
Autres dépôts	-21,382	-12,526	-10,419	-18,368	-23,443	18,783
Avoirs extérieurs nets	-36,572	-46,323	-36,396	-48,330	-47,044	-38,893
Crédit net au Gouvernement	31,271	68,007	57,836	76,539	70,280	112,611

Récapitulatif des principaux éléments du Programme du Gouvernement				
Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2010	2015
Conditions & niveaux de vie				
Réduire la pauvreté				
<i>Incidence de la pauvreté</i>	2004	46,7%	35%	25%
<i>Incidence de l'extrême pauvreté</i>	2004	39,0%	20%	5%
Leviers de croissance				
PIB par tête en \$	2004	537	1920	
Taux de croissance du PIB par tête par an	2004	2,5%	7,0%	
Taux d'investissement privé (en % du PIB)	2004	45,4%	13%	
Préserver la stabilité macro-économique				
Taux d'inflation (en %)	2004	10,4%	3,5%	3,5%
Solde budgétaire (hors pétrole) (en % du PIB)	2004	-2,7%	-8,1%	
Solde des transactions courantes hors transferts officiels (en % du PIB)	2004	-40,2%	44,3%	
Réserves brutes (en mois d'importation)	2004	0,5		
Education et alphabétisation				
Améliorer le niveau global d'éducation				
Taux brut de scolarisation primaire	2004	95,1%	98%	100%
<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire</i>	2004	99%	100%	100%
<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire</i>	2004	85%	100%	100%
<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur</i>	2004	32%		100%
<i>Proportion des enfants atteignant la 6^{ème} année du fondamental</i>	2004	40,2 %	68%	100%
<i>Proportion des filles atteignant la 6^{ème} année du fondamental</i>	2004	38,9%	66%	100%
Taux d'analphabétisme des adultes	2004	42,5	15%	5%
Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB	2004		6,0%	6,0%
Santé et Nutrition				
Améliorer l'état de santé global				
Espérance de vie à la naissance (ans)	1998	53,6	56	62
Indice synthétique de fécondité	2000	4,7	4,5	3
<i>Taux de mortalité infantile (‰)</i>	2000	87	80	40
<i>Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)</i>	2000	135	128	55
Taux de couverture dans un rayon de 5km	2000	67%	77%	100
Eau potable				
Augmenter l'accès à l'eau potable				
Taux de raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable	2004	18,9%	54%	60%
<i>Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable</i>	2004	52%		
<i>Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</i>	2004	37,2%		
Bonne gouvernance et Capacités institutionnelles				
<i>Proportion des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale</i>	2004	2%	20%	20%
Objectifs spécifiques pour la population en milieu rural et dans les quartiers précaires				
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie en milieu rural				
Incidence de la pauvreté rurale	2004	59,0%	48,9%	38,4%
Taux de croissance du PIB agricole	2004	-4,5%	5,3%	5,5
Taux d'accès à l'eau potable dans les quartiers pauvres	1997	35%	50%	60%
Prix du m ³ d'eau dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers	1997	5 fois	0,8 fois	0,8 fois
Taux d'accès à l'assainissement dans les quartiers pauvres	2000	10%	26%	36%

Source : CSLP Plan d'actions 2006-2010

Dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP : Structures-clés
Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP) : <u>Mandat</u> : (i) valide les rapports semestriels et annuels sur le suivi de la mise en œuvre du CSLP, (ii) se prononce sur et valide le rapport d'évaluation d'impact, (iii) approuve les programmations pluriannuelles et les plans d'action annuels de mise en œuvre de la stratégie, (iv) adopte les projets de communications au Parlement relatifs aux bilans de mise en œuvre, et (v) examine les Rapports nationaux de suivi des OMD et formule les recommandations pour garantir leur atteinte. <u>Composition</u> : Présidence : Premier Ministre - Secrétariat : MAED/CDHLCPI – Membres : tous les ministres des départements impliqués dans la mise en œuvre du CSLP. <u>Périodicité des réunions</u> : 2 fois par an
Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté (CCLP) : <u>Mandat</u> : assure le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration du CSLP, y compris la préparation des assises nationales et des séminaires interrégionaux et veille à ce que les recommandations de ces fora soient prises en compte. <u>Composition</u> : Présidence : MAED – Membres : ministères, représentants des élus et de la société civile. <u>Périodicité des réunions</u> : 2 fois par an
Comité des Donateurs : <u>Mandat</u> : (i) informe sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CSLP et sur les performances spécifiques obtenues relativement aux OMD, (ii) évalue les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires soutenus par les partenaires au développement, (iii) suit les engagements financiers des partenaires en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du CSLP, et (iv) renforce la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds. <u>Composition</u> : Présidence : MAED – Membres : MF, GR/BCM, CDHLCPI, tous les partenaires au développement représentés à Nouakchott. <u>Périodicité des réunions</u> : trimestrielle
Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP) : <u>Mandat</u> : (i) suit, de manière permanente, la mise en œuvre des différents programmes du CSLP, (ii) veille à la production des situations mensuelles et des rapports d'avancement exigés par le système de S&E du CSLP, et (iii) assure la coordination technique de l'activité des différentes parties prenantes du dispositif institutionnel. <u>Composition</u> : Présidence : Conseiller/politiques de développement du MAED – Membres : Secrétariat de Coordination + présidents des Comités techniques sectoriels <u>Périodicité des réunions</u> : trimestrielle
Comités Techniques Sectoriels (CTS) : <u>Mandat</u> : (i) centralisent et consolident les fiches mensuelles de situation des programmes destinés au Ministre concerné, (ii) élaborent le Tableau de bord sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) assurent la concertation interne sur les résultats et recommandations du suivi du secteur, (iv) diffusent l'information de suivi auprès du CTS, et (v) constituent les « points focaux » sectoriels pour tous les exercices de suivi programmatique (CDMT, suivi des OMD, etc.). <u>Composition</u> : Noyau dur (responsables des services Programmation et suivi, Financiers/DAF, Statistiques), Plénière : Autres départements concernés, société civile, secteur privé, PTF <u>Périodicité des réunions</u> : mensuelle (« Noyau dur ») ; trimestrielle (plénière).

Interventions des bailleurs de fonds par secteur en Mauritanie		
Domaines prioritaires	Bailleurs de fonds intervenant actuellement	Observations
<i>Appui aux réformes macro-économique Gouvernance</i>	<i>Chefs de file</i> : IDA/FMI Autres: BAD Union Européenne <i>Agriculture et développement rural</i> Coopération française, Allemagne	Les réformes portent sur la le renforcement de la programmation des investissements publics, l'application du nouveau code de passation de marchés, la simplification et la décentralisation de chaîne des dépenses et le renforcement du contrôle des dépenses
<i>Agriculture et développement rural</i>	<i>Chefs de file</i> : IDA Banque mondiale pour privé, BAD/FAO pour l'agriculture et la pêche. <i>Autres bailleurs de fonds</i> : FAD, BID, FIDA, FADES, Japon, FAO, PNUD, FAO; Allemagne, Chine, FIDA, AFD, Espagne, Fonds Saoudien, Japon (JICA), UNICEF,	La Banque mondiale et les autres partenaires impliqués dans ce secteur appuient le pays dans la mise œuvre du Programme de développement intégré des périmètres irrigués ainsi que l'aménagement et la gestion des parcours. La gestion et la préservation des ressources halieutiques rentrent également dans les secteurs de concentration de l'aide extérieure
<i>Transport</i>	<i>Chefs de file</i> : UE, BID Autres : FAD, Banque mondiale, FADES, France, Chine, France,	L'UE consacre 80% de son aide au développement des infrastructures de Transport. Les autres intervenants sont les pays et organismes de financement des pays arabes ainsi que le FAD. Les projets en cours ont fait l'objet d'une étroite coordination aussi bien à la phase de préparation qu'au cours de leur exécution. Le renforcement des capacités institutionnelles de la Direction des Travaux publics sur financement du FAD contribue à cette coordination
<i>Infrastructures et Equipements collectifs (eau, assainissement, énergie)</i>	<i>Chefs de file</i> : IDA, FADES <i>Autres</i> : FAD, UE, PNUD AFD	La Banque mondiale, le FAD et les Fonds arabes appuient la mise en œuvre du Programme d'alimentation en eau potable en milieu urbain. D'autres partenaires interviennent en milieu rural. Des études sur la mise en œuvre de l'initiative de la Banque pour l'AEPA sont en cours.
<i>Secteur financier et bancaire (y compris la micro finance)</i>	<i>Chefs de file</i> : FMI, IDA, Autres bailleurs de fonds : FAD, France, Canada	La Banque mondiale et le FMI font à présent des études préliminaires de ce secteur Le volet micro finance intéresse particulièrement la Banque
<i>Education et santé</i>	<i>Chefs de file</i> : IDA, Autres : BID, UE, FAD, FADES, UNESCO, OMS, France, Japon, Allemagne	L'IDA et le FAD soutiennent les plans de développement des secteurs santé et éducation et procèdent régulièrement aux revues annuelles des dépenses publiques au titre de ces secteurs d'activités

Principes de la Déclaration de Paris

En mars 2005, les signataires de la Déclaration de Paris se sont engagés à prendre des mesures de grande portée susceptibles de faire l'objet de suivi en vue de réformer la manière dont les partenaires au développement apportent et gèrent l'aide. Les bailleurs de fonds ont reconnu que parallèlement à l'accroissement du volume de l'aide et des autres ressources de développement – qui est primordial pour la réalisation des OMD, il convient d'améliorer considérablement l'efficacité de l'aide en vue de soutenir les efforts que déploient les pays partenaires afin d'améliorer la gouvernance et leur performance en matière de développement. La Déclaration de Paris a réaffirmé les engagements pris à Rome en 2003 en vue d'harmoniser et d'aligner la fourniture de l'aide, en particulier dans les domaines suivants :

- (i) le renforcement des stratégies de développement national des pays partenaires et des cadres opérationnels connexes (notamment les cadres de planification, de budgétisation et d'évaluation de la performance) ;
- (ii) le renforcement de l'alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et la contribution au renforcement de leurs capacités ;
- (iii) le renforcement de l'obligation de rendre compte des bailleurs de fonds et des différents pays partenaires à l'égard de leurs citoyens et parlements en ce qui concerne leurs politiques, stratégies et performance en matière de développement ;
- (iv) l'élimination du chevauchement des efforts et la rationalisation des activités des bailleurs de fonds afin de les rendre économiques, dans la mesure du possible ;
- (iv) la réforme et la simplification des politiques et procédures des bailleurs de fonds afin de promouvoir la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires ;
- (v) l'élaboration de mesures et de normes de performance et d'obligation de rendre compte pour les systèmes des pays partenaires en matière de gestion des finances publiques, de mesures de sauvegarde fiduciaires en matière de passation de marchés et d'évaluation de l'impact sur l'environnement, conformément aux bonnes pratiques généralement admises, et leur application rapide et généralisée.

quatre-vingt-neuf bailleurs de fonds et pays bénéficiaires, ainsi que 26 autres organisations participantes, dont la BAD, ont adopté jusqu'à 12 indicateurs mesurables et se sont engagés à mesurer les progrès réalisés par rapport à ces indicateurs.

Leçons et recommandations de l'Évaluation de l'assistance de la Banque en Mauritanie (ADF/BD/WP/2005/37 du 05 avril 2005)

Leçons :

- La Banque ne peut pas avoir d'influence significative sur le développement du pays, ses politiques économiques et sectorielles et son cadre institutionnel, s'il n'y a pas de synergie entre ses secteurs d'intervention et entre les instruments qu'elle utilise : appuis aux réformes, prêts-projets, dons pour les études et les appuis institutionnels.
- Lorsque la stratégie de la Banque ne repose pas sur des études économiques et sectorielles approfondies, elle manque de précision et le rôle de la Banque dans le dialogue de politique et la coordination de l'aide est limitée.
- La bonne gouvernance est nécessaire pour améliorer les performances économiques du pays et leur durabilité.
- Lorsqu'on finance un projet enclavé dans un domaine aussi important que l'industrie minière sans se préoccuper de développer des liens entre le secteur des mines et le reste de l'économie, cela contribue à renforcer le dualisme de l'économie.
- Les glissements enregistrés dans le cycle de projet et les modifications de contexte et de coûts qui en découlent, peuvent être évités, si on accorde plus d'attention aux études préparatoires en utilisant un fonds de préparation de projet et si on implique davantage les populations bénéficiaires.
- Les insuffisances du système de suivi-évaluation des DSP et des projets et le manque d'objectifs et d'indicateurs de développement limitent la prise de mesures correctrices en temps opportun et l'évaluation de la contribution de la Banque au développement du pays.
- L'insuffisance des capacités de gestion des bénéficiaires à la base et la négligence de leur rôle dans la prise en charge des résultats acquis, menacent la durabilité de ces résultats.
- L'absence de représentation locale de la Banque et l'insuffisante coordination des actions des bailleurs de fonds même dans le cadre d'opérations de cofinancement faute de missions de supervision conjointes, sont préjudiciables à la performance de l'assistance de la Banque au pays

Recommandations

Les principales recommandations à la Banque sont les suivantes :

1. Combiner de manière complémentaire et cohérente tous les instruments disponibles pour appuyer les secteurs porteurs de croissance et les secteurs sociaux dans le cadre du CSLP, afin de réaliser plus d'impact sur le développement du pays et la réduction de la pauvreté ;
2. Cibler davantage les niches favorables aux plus pauvres telles que l'eau potable en milieu rural, la micro-finance et l'agriculture y compris l'élevage et la pêche ;
3. Réaliser les études économiques et sectorielles appropriées pour bien asseoir la stratégie d'assistance de la Banque, sa participation au dialogue de politique et son portefeuille de projets ;
4. Aider activement le pays à mettre en place une gestion transparente et efficace des revenus pétroliers en vue de leur utilisation effective pour la réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP tout en veillant à la diversification des exportations du pays ainsi qu'au renforcement de sa compétitivité et de ses capacités institutionnelles de gestion du développement ;
5. Promouvoir la bonne gouvernance dans le pays, notamment dans les domaines de la gestion des ressources publiques, de la passation des marchés et de la lutte contre la corruption ;
6. Améliorer la maîtrise du cycle des projets par une meilleure préparation avec des études préalables et par un suivi plus rapproché prenant appui sur le bureau régional de Dakar ;
7. Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation des DSP et des projets ainsi que les indicateurs de développement au niveau du pays et de la Banque ;
8. Systématiser les revues de portefeuilles et les rendre participatives, de manière à ce que les parties prenantes se les approprient ;
9. Assurer une meilleure prise en compte de la problématique de la pérennisation des résultats, à travers des mécanismes d'accompagnement tels que le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes et la mise en place d'une politique de suivi post-opération ; et
10. Doter le Bureau régional de Dakar des ressources et pouvoirs nécessaires pour faire un suivi plus rapproché des opérations et assurer une meilleure participation aux réunions de coordination des partenaires sur le terrain.

Communiqué final de l'Atelier de dialogue sur la stratégie d'intervention du Groupe de la BAD en Mauritanie

Les 28 et 29 septembre 2006, s'est tenu un atelier de dialogue sur la stratégie d'intervention 2006/2007 du Groupe de la BAD en Mauritanie. L'Atelier a été ouvert par une allocution de SE Monsieur Abdallahi Ould Souleymane Ould cheikh Sidya, Ministre des Finances, Ministre des Affaires économiques et du Développement par intérim.

Monsieur Lotfi CHAKROUN, Directeur Régional Nord 2 a présenté, en guise d'introduction aux travaux, un exposé sur les dernières restructurations intervenues à la BAD, avant de permettre à Monsieur Samba BA, Economiste-Supérieur, de présenter le Document de stratégie Pays 2006-2007, élaboré par les Services de la Banque en étroite collaboration avec les Partenaires Mauritaniens.

Les Représentants du groupe de la BAD ont successivement pris la parole pour y apporter les compléments nécessaires en guise de réponses aux questions soulevées au cours de discussions préliminaires.

Le Document dont la qualité et la clarté ont été unanimement saluées par les intervenants comporte un ensemble de données et d'informations concernant les points essentiels ci-après :

- le contexte socioéconomique et politique du pays ;
- le programme national du Gouvernement, essentiellement accès sur le CSLP 2006-2010 ;
- la stratégie d'intervention du Groupe de la BAD : gestion du portefeuille, piliers de la stratégie (**micro-finance, eau et assainissement**), partenariat et harmonisation, entre autres ;
- la gestion du risque et le Suivi Evaluation

Ces deux derniers points ont alimenté de fructueuses discussions aussi bien en plénière qu'en commissions. Leurs conclusions ont fait l'objet d'un rapport qui a été lu et approuvé à la cérémonie de clôture de l'Atelier.

Les participants tiennent à féliciter le Groupe de la BAD pour le travail accompli et les perspectives prometteuses qui s'ouvrent en matière de coopération avec la Mauritanie. Ils adressent leurs remerciements à l'endroit des Organisateurs de l'Atelier et à travers eux, aux autorités Mauritaniennes pour leur disponibilité et la qualité du dialogue qui s'est instauré entre les participants.

Nouakchott, le 29 Septembre 2006

LES PARTICIPANTS